

## Deuxième séance, mercredi 23 mai 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

**SOMMAIRE: Communications. – Compte de l'Etat: Pouvoir judiciaire. – Compte de l'Etat: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport d'activité: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes: Office de la circulation et de la navigation (OCN). – Rapport et comptes: Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). – Compte de l'Etat: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport d'activité: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport et comptes: Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (SANIMA). – Rapport et comptes: Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. – Compte de l'Etat: bilan et annexes au compte; récapitulation. – Rapport d'activité: récapitulation. – Projet de décret 2017-DFIN-77 Compte de l'Etat de Fribourg (2017); lecture des articles et vote final. – Motion 2017-GC-182 Rudolf Vonlanthen/Markus Bapst Modification de la loi sur les impôts communaux: Diminution du taux d'impôt maximal (Art. 13, al. 2); prise en considération. – Motion 2014-GC-102 Xavier Ganioz Protéger les demandeurs d'asile LGBTI contre les renvois vers des pays aux lois homophobes; prise en considération.**

La séance est ouverte à 8h35.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Susanne Aebischer, Gabrielle Bourguet, François Genoud, Jacques Morand, Bertrand Morel, Urs Perler, Benoît Piller et Ralph Alexander Schmid; sans: Marc-Antoine Gamba.

M<sup>me</sup> et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** Le Bureau a décidé par rapport au programme de demain de retirer le point 4 de l'ordre du jour concernant la motion Wüthrich/Bapst et à sa place il y aura une requête d'urgence, qui vous sera livrée encore aujourd'hui avec tous les documents nécessaires.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Compte de l'Etat

#### Pouvoir judiciaire<sup>1</sup>

**Chassot Claude (VCG/MLG, SC), rapporteur.** Le total des charges du Pouvoir judiciaire s'élève à 78,829 millions, c'est-à-dire qu'il est presque identique au budget établi étant donné que la différence nette n'est que de 0,64%, soit un montant

d'environ 504 000 frs. Le total des revenus, de 42,059 millions, est supérieur de 3,93% au budget, soit un montant de 1,591 million de différence. L'excédent de charges est inférieur au budget 2017 de 2,87%, soit 1,87 millions pour s'arrêter à 36,769 millions.

Voilà, j'espérais en ouvrant cette séance ce matin que j'aurais un peu plus d'écoute que hier après-midi, je me suis donc fait des illusions.

Je continue et je ne vais pas rentrer dans le détail si ce n'est que je vais m'arrêter à quelques centres de charges. Je ne vais pas aller dans le détail des sept centres de charges du Pouvoir judiciaire. Je passerai simplement sur le Tribunal cantonal où l'augmentation des charges est de 855 000 frs et s'explique principalement par des positions liées aux traitements du personnel et aux pensions de retraite.

La diminution des frais d'assistance judiciaire pénale compense presque entièrement l'augmentation des frais d'assistance judiciaire civile. L'effectif du personnel, quant à lui, est supérieur de 8,63 EPT à l'effectif budgété. Des contrats à durée déterminée ont été transformés en contrats de longue durée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. En outre, des absences pour raison de maladie ou de maternité ainsi que des départs ont nécessité des remplacements.

Je m'arrête aussi au Ministère public, l'excédent de charges diminue d'environ 1,7 millions en raison d'un total de charges moins lourd et de revenus plus élevés. Au plan des charges, les pertes sur créances en matière pénale notamment sont inférieures de 647 000 frs au budget en raison du nombre des conversions d'amendes.

La Direction de la sécurité et de la justice vient de lancer une analyse du Pouvoir judiciaire ayant pour but la recherche de

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 1135ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2017 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

la meilleure efficience possible. Ce travail est édité par un CoPil présidé par M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz. Il devrait déboucher sur des propositions qui à terme pourraient engendrer des modifications légales. Et enfin, pour terminer le Pouvoir judiciaire, un petit crochet du côté des justices de paix. Le total des charges des sept justices de paix s'élève à 9,125 millions, une augmentation de 804 000 frs. Ce dépassement est pour l'essentiel dû à l'augmentation du traitement du personnel, environ +440 000 frs et au paiement d'heures supplémentaires, de remplacements, de congés, de maladies ou maternités ainsi qu'aux travaux d'archivage, en raison aussi d'un octroi d'un petit 0,7 EPT de juge supplémentaire réparti entre la Glâne et le district de la Gruyère. Il y a enfin la régularisation de CDD dans toutes les justices de paix et l'intégration des jeunes sans emploi pour un montant d'environ 180 000 frs.

Je tiens à remercier dans le cadre de l'analyse des comptes du Pouvoir judiciaire M<sup>me</sup> Lise-Marie Graden, cheffe de service, et M<sup>me</sup> Julmy, qui nous ont fourni, à moi et à la rapporteure suppléante M<sup>me</sup> Krattinger, l'ensemble des informations nécessaires lors de notre visite ainsi que les informations complémentaires qui nous sont parvenues par la suite. Je remercie également M. le Conseiller d'Etat Ropraz et son secrétaire général M. Kaempfen dans ce même ordre d'idées.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie M. le Rapporteur pour les explications fournies sur ces comptes du Pouvoir judiciaire. Je n'ai en l'état pas de complément à apporter.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Compte de l'Etat

### Direction de la sécurité et de la justice<sup>1</sup>

**Chassot Claude (VCG/MLG, SC), rapporteur.** Le compte des résultats se boucle avec des charges de 218 millions et nous présentent donc un dépassement minime de 1,463 million, soit 0,67% par rapport au budget. Ce dernier est à mettre en parallèle avec une augmentation des revenus de 2,463 millions, cela fait 1,48% si l'on s'en réfère au budget 2017. Les comptes 2017 affichent ainsi des revenus de 187,808 millions contre 185,345 millions prévus au budget de l'année passée.

Pour le compte des investissements, on relèvera une diminution des dépenses en enregistrant en effet un montant de 21,502 millions pour un budget 2017 situé à 22,910 millions, soit une petite différence de 6,15%, soit 1,407 million. Nous observons enfin une augmentation des recettes pour un montant de 5,049 millions, ces derniers passant de 710 000 frs à 5,759 millions. Cette situation est due pour

l'essentiel à un apport plus conséquent des subventions fédérales pour des tiers et les différentes informations sont données et détaillées dans les différents centres de charges que vous avez pu parcourir.

Un petit mot maintenant sur l'état du personnel. En comparant le budget 2017 aux comptes qui nous sont présentés à ce jour, la Direction de la sécurité et de la justice enregistre 956,65 EPT avec 31 apprentis et 32 stagiaires, soit un écart de -4,94 EPT par rapport aux 959,59 EPT (pour être précis) annoncés. Si l'on s'en réfère maintenant à la situation présentée à la fin du rapport d'activité de la Direction, qui, elle, met en relation les comptes 2016/2017, on prend note d'un écart de 24,67 EPT. Ce dernier provient principalement du centre de charges de la police des étrangers au Service de la population et des migrants (SPoMi), +11,35 EPT, de la Police cantonale, +16,73 EPT, et enfin du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons avec +6,58 EPT.

Je ne vais pas parcourir l'ensemble des centres de charges concernant cette Direction. Je m'arrêterai simplement à celui relatif au Service de la police du commerce, c'est le centre de charges 3330. L'excédent de revenus est inférieur aux prévisions de 562 000 frs à 5,089 millions, toujours en cause les impôts sur le produit brut des jeux, qui, comme nous le savons, régresse d'année en année. Les revenus des taxes sur les loteries et lotos continuent en revanche d'augmenter de près de 100 000 frs.

Au centre de charges 3335, Service de la population et des migrants (SPoMi), là aussi, l'ensemble des résultats est légèrement inférieur au budget. A noter en marge de la position 3010.118 (traitements du personnel auxiliaire) l'explication fournie dans les justificatifs que le centre de renvoi de la Gouglera à Chevrières est ouvert. L'augmentation des frais de détention et de renvoi de ressortissants étrangers indésirables en Suisse est parfaitement expliquée sur la position 3130.300 (prestations de service par des tiers), comme d'ailleurs la part versée par la Confédération pour ces mêmes frais et la diminution de la part fédérale liée à l'attribution de requérants d'asile.

Je passe maintenant à un autre centre de charges qui a retenu mon attention, il s'agit du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP). Les charges ici sont en augmentation de 858 000 frs et se soldent à 26,7 millions. Le traitement du personnel augmente de 350 000 frs par rapport au budget. On a +3 EPT liés à des absences de longue durée de même que les traitements du personnel auxiliaire. A relever pour la petite histoire que la part de détenus fribourgeois à Bellechasse est en constante hausse, de 39% en 2015, elle passe à 53% en 2017.

Et puis, pour conclure, le dernier centre de charges de la Direction, il s'agit de la protection civile. Les charges s'élèvent à 5,8 millions, ce qui correspond à une diminution de 612 000 frs. On peut voir que l'écart ici est lié, en tout

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 1135ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2017 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

cas pour ce qui concerne la protection civile, au ralentissement dans le secteur de la construction. Pour information, au 31 décembre 2017, le fond des contributions de remplacement était doté d'un montant de 7,547 millions.

Voilà, M. le Président, j'en ai terminé avec le rapport concernant les comptes de la Direction de la sécurité et de la justice.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je prends note de ce rapport très complet. Je n'ai pas d'élément complémentaire à apporter. Je reste à disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité

### Direction de la sécurité et de la justice<sup>1</sup>

**Chassot Claude (VCG/MLG, SC), rapporteur.** Comme les autres années, le rapport 2017 de la Direction de la sécurité et de la justice est fort généreux de précisions. Ces dernières étoffent de manière conséquente l'ensemble des secteurs et services de la Direction de la sécurité et de la justice partant du Secrétariat général pour se terminer au Service de probation concernant ainsi les huit secteurs de cette Direction. On y ajoute également l'Office de la circulation et de la navigation, OCN, avec à sa tête le directeur M. Marc Rossier, personne énergique, que je qualifierais d'excellent chef d'entreprise, l'ECAB de M. Cornu, que tout le monde connaît, une affaire qui roule et qui a le vent en poupe avec plus de 120 000 bâtiments assurés et enfin les Etablissements de Bellechasse et son directeur M. Franz Walter, qui est à la tête de cette institution demandant une énergie et un engagement de chaque instant pour gérer non seulement les pensionnaires involontaires dont il a la responsabilité mais également un personnel engagé, qui a la mission finale de réintégrer dans notre société des personnes dont ils ont la responsabilité.

Pour ma part, en ce qui concerne la Direction et le Secrétariat général, je mentionnerais l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de deux changements conséquents, à savoir la fusion des Etablissements de Bellechasse et de la Prison centrale et une autre fusion, celle de la section application des sanctions pénales du SASPP et du Service de probation en une seule entité. Nous saluons aussi l'engagement des quelques 45 personnes qui ont constitué les divers groupes de travail mis sur pied pour réaliser ces deux fusions.

Je terminerai mon intervention par une touche personnelle relative au Bureau de la médiation pénale pour mineurs, qui agit sur délégation du Tribunal pénal des mineurs. Je fais référence au nombre d'affaires déléguées par les juges concernant ces mineurs impliqués dans divers délits. On en dénombrerait

94 en 2016 et on passe à 158 en 2017, ce qui est une augmentation tout de même conséquente. Je souhaiterais aussi à titre personnel que cette situation soit réglée avec pragmatisme et fermeté.

J'ai terminé avec le rapport d'activité pour l'année 2017.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie le rapporteur pour les constats émis concernant le rapport d'activité de la Direction de la sécurité et de la justice sur l'année 2017. Je saisis l'occasion de remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de ma Direction ainsi que du Pouvoir judiciaire pour la qualité et l'ampleur du travail fourni durant l'année écoulée. M. le Rapporteur a relevé plusieurs établissements et entités, je souhaiterais aussi mettre en exergue tout le processus de nomination du nouveau commandant de la Police, qui est entré en fonction au début de l'année, ainsi que du chef de la Gendarmerie. La Direction a apporté une attention particulière à ces engagements et je suis convaincu que les bons choix ont été faits par la Direction, respectivement par le Conseil d'Etat.

**Flechtner Olivier (PS/SP, SE).** Zu meinen Interessenbindungen: Ich arbeite im Strafrechtsdienst der Swissmedic und habe in dieser Funktion auch schon die Infrastrukturen des Zentralgefängnisses für eine Untersuchungshaft in Anspruch genommen.

Der Bericht der Sicherheits- und Justizdirektion zeigt vor allem eines auf: dass die Angestellten an der Front ihre Aufgaben mit einem hohem Mass an Engagement und Kompetenz erfüllen. Ähnlich wie im Gesundheitsbereich erfüllen sie Aufgaben, die nicht aufgeschoben werden können und die im Interesse der Öffentlichkeit liegen. Verkehrsunfälle, Schlägereien und andere Straftaten – auch schwerere – sind, wie auch der Straf- und Massnahmenvollzug, nicht plan- und steuerbar. Auch wenn der Notruf bereits bearbeitet wurde, muss die weitere Aufarbeitung oft innerhalb gesetzlicher Fristen erfolgen, unabhängig davon, ob der Kollege, die Kollegin, krankheitshalber abwesend ist oder ob die Kapazitäten aus anderen Gründen nicht vorhanden sind. Für diesen Einsatz, für dieses Engagement gebührt allen Mitarbeitenden entsprechender Dank.

Aus diesem Grund sind aber in diesem Bereich personelle Engpässe besonders schwerwiegend, weil sie einerseits die Erfüllung des gesetzlichen Auftrags gefährden oder weil die Qualität der Aufarbeitung gefährdet wird. Dies nimmt man nicht immer gleich gut wahr wie in anderen Sektoren, solange das Personal ausreichend motiviert ist, um den Grundauftrag zu erfüllen. Mittel- und langfristig besteht aber das Risiko betrieblicher Mängel und negativer Auswirkungen auf die Gesundheit des Personals. Dies zeigt auch der Bericht der Experten, der nach dem Ausbruch vom 2. September aus der Strafanstalt Bellechasse in Auftrag gegeben wurde. Dieser Bericht weist einerseits auf einen ausgeprägten Personalmangel hin, andererseits auf erhebliche Mängel in

<sup>1</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part constituant une annexe au présent Bulletin.

der Arbeitsorganisation und im Sicherheitsbereich, dies im Besonderen bei der sogenannten dynamischen oder insassenspezifischen Sicherheit.

Der Staatsrat hat darum noch im Dezember 2017 beschlossen, den Personalbestand im Strafmassnahmenvollzug um 8,5 Vollzeitäquivalente zu erhöhen und ausserdem sollte eine Arbeitsgruppe eingesetzt werden, um die strukturellen Mängel zu beheben. Mich interessiert, Herr Staatsrat, wo Sie heute stehen damit. Konnten diese 8,5 Stellen bereits mit entsprechenden Kompetenzen besetzt werden? Konnten damit Massnahmen umgesetzt werden, mit denen die dynamische Sicherheit verbessert werden konnte? Und wo steht die Arbeitsgruppe bei der Erarbeitung von Vorschlägen zur Behebung der strukturellen Mängel?

**Chassot Claude (VCG/MLG, SC), rapporteur.** Je vois que M. Flechtner, mon collègue, a des soucis concernant le centre pénitentiaire de Bellechasse, il parle de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de ce secteur pour leur engagement personnel, qui est, à n'en pas douter, presque sans faille. Il émet des interrogations concernant la sécurité et la santé du personnel et souhaiterait avoir des précisions sur les 8,5 EPT supplémentaires qui ont été attribués à ce secteur. Je rappelle, M. le Député, qu'à cet égard il y a par rapport à Bellechasse un rapport spécifique dont vous pouvez prendre connaissance. Pour le reste, je laisserai le commissaire du Gouvernement répondre à votre requête.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je réponds volontiers aux interrogations du député Flechtner, qui portent effectivement sur la situation dans le domaine pénitentiaire. Effectivement, à la suite de l'évasion survenue l'année dernière à la Prison centrale, la Direction de la sécurité et de la justice a mandaté M. Nuoffer pour faire un audit du fonctionnement de cette Prison centrale, M. Nuoffer étant l'ancien directeur des Etablissements de Bellechasse, respectivement l'ancien secrétaire général de la CLDJP. La Direction a pris connaissance des recommandations fournies par M. Nuoffer, en a référé également au Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat a décidé en décembre 2017 de créer effectivement à titre exceptionnel 8,5 EPT pour les prisons. C'est ensuite la Direction de la sécurité et de la justice qui a réparti ces EPT, à savoir 5,5 EPT pour la Prison centrale, respectivement 3 EPT pour Bellechasse. Sur l'état de l'allocation précise, je peux vous donner les informations suivantes: s'agissant de la Prison centrale, nous avons engagé 3 EPT pour des agents de détention avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> juin et respectivement 1<sup>er</sup> juillet. Un effort a également été fait dans le domaine médical, dans le domaine de la cuisine et enfin nous avons surtout engagé un EPT en tant qu'adjoint du chef de division. Cet engagement prendra effet au 1<sup>er</sup> juin. Sur le site de Bellechasse, nous avons également procédé à trois engagements avec des effets au 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> septembre, un agent de détention électricien, un agent de détention pour les ateliers sécurisés et un agent de

détention centraliste. C'est pour le volet, je dirais, personnel. Dès les recommandations émises par l'enquête administrative, nous avons également fait un bilan de la situation sur les aspects sécuritaires, la Direction de la sécurité et de la justice, d'entente avec l'EDFR, a également mis sur pied un groupe de travail pour prendre les mesures urgentes qui étaient nécessaires à court terme, respectivement à moyen terme. Vous avez peut-être pris connaissance de la pose de barbelés supplémentaires dans la cour intérieure, le long de la façade de la Prison centrale. Nous avons renforcé également le système d'alarme, nous avons procédé à un renforcement des fenêtres et des barreaux avec un inventaire précis, donc un certain nombre de travaux ont déjà été réalisés et puis des travaux sont en cours, respectivement seront encore réalisés, pour des raisons de sécurité je ne peux pas vous donner le détail. A noter enfin que la perspective d'un déménagement futur de la Prison centrale s'ajoute aussi à nos réflexions sur les mesures infrastructurelles, nous aurons d'ailleurs l'occasion de répondre à un postulat qui a été déposé par la Commission de justice, mais avant même le dépôt de ce postulat, la Direction avait d'ores et déjà mis en place un groupe de travail pour procéder à des réflexions dans ce domaine.

Voilà, M. le Président, les précisions que je pouvais apporter à la suite de la demande du Député Flechtner.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est terminé.

## Rapport et comptes

### Office de la circulation et de la navigation (OCN)<sup>1</sup>

**Chassot Claude (VCG/MLG, SC), rapporteur.** Durant l'année 2017, l'Office de la circulation et de la navigation a occupé 86,9 EPT, ce qui correspond à 91 personnes. Nous y dénombrons, c'est une chose que je salue également, 5 apprentis ou stagiaires, ce qui dans l'ensemble dénote une certaine stabilité du personnel.

Le bénéfice net pour l'exercice écoulé a été de 3 246 349 frs, en légère diminution de 96 193 par rapport à l'année 2016. Dans cet ordre d'idées, la contribution à l'Etat a également baissé et se situe tout de même à 2 900 000 francs, ce montant étant bien entendu versé à l'Etat. Par contre, les impôts encaissés pour le canton se montent à plus de 109 millions, ce qui est un chiffre extrêmement conséquent.

On enregistrait 264 300 véhicules à la fin du mois de septembre dans le canton de Fribourg, une croissance de 2,1%, ce qui fait dire que le canton de Fribourg est champion toutes catégories dans la croissance des véhicules. En rapport à la progression suisse, qui est de 1,3%, il y a eu 16 778 véhicules neufs immatriculés, ce qui représente une légère augmentation de 0,2%. Les mesures administratives demeurent relativement stables pour s'arrêter au chiffre de 8 129, soit une

<sup>1</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis p. 1207.



progression minimale de 24 cas pour 2017. Il y a une modeste baisse du nombre de bateaux, qui se fixe à 5678 unités, 97 de moins que l'année 2016.

Globalement, les revenus d'exploitation ont augmenté de 2,2% et atteignent 19,4 millions. Les charges ont faiblement baissé de 0,5% à 15,3 millions. Le résultat d'exploitation a augmenté de façon conséquente pour atteindre 504 607 frs, soit 13,9%.

Pour terminer, comme nous l'avons relevé en Commission des finances et de gestion, suite à un sondage de satisfaction auprès des utilisateurs de l'OCN, le résultat était des plus élogieux, puisqu'environ 90% ont répondu positivement à la qualité et aux prestations fournies par cet office. Dans ce même ordre d'idées, on pourra noter la construction et l'aménagement de deux pistes supplémentaires à Bulle pour les véhicules.

C'est avec ces quelques considérations que je termine mon rapport concernant l'OCN.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). Je suis membre du comité fribourgeois de l'Association transports et environnement.

En septembre 2015 est révélé le scandale du groupe Volkswagen, qui utilisait depuis 2009 au moins différentes techniques en matière d'émissions polluantes visant à contourner inacceptablement les tests d'homologation. Entretemps nous savons que d'autres groupes ont présumément triché aussi sur cet aspect.

Il y a maintenant quelques semaines, l'Association australienne de l'automobile a dévoilé les résultats d'une enquête poussée qu'elle a menée. Les véhicules Volkswagen rappelés et modifiés après le scandale des moteurs truqués consomment toujours davantage de carburant et échouent largement aux contrôles antipollution. Selon leur communiqué de presse, «l'analyse des émissions montre que les véhicules Volkswagen affectés utilisent 14% de diesel en plus après le rappel, et affichent des niveaux d'émissions nocives de 400% supérieures à ce qui est observé lors de tests en laboratoire». Les émissions sont donc moins importantes qu'avant le rappel mais demeurent toujours largement supérieures aux limites autorisées. Ce problème subsiste aussi en Europe comme l'ont relaté plusieurs articles de presse. C'est inacceptable. Le fait que ces révélations viennent de l'Australie interpelle aussi le groupe socialiste. Déjà au début du scandale en 2015, les agissements d'un groupe européen avaient duré plusieurs années et c'est grâce à l'agence américaine de l'environnement que le problème a été relevé. Un journaliste d'investigation a d'ailleurs démontré que les institutions européennes étaient bien au courant de la problématique auparavant. A présent, rebelle, pour l'Europe le scandale est réglé et c'est l'association australienne qui démontre que ce n'est pas vraiment le cas.

Chères et chers collègues, M. le Commissaire, que doivent se dire nos concitoyennes et concitoyens des risques des sanctions lors d'un écart de conduite, de lire et d'entendre qu'il y a un tel groupe qui donne l'impression d'être au-dessus de la législation, qui l'est au détriment de la santé et de l'environnement. Il faut vraiment qu'en Suisse et dans notre canton soit utilisée la marge de manœuvre existante.

Es gab in letzter Zeit viele Skandale. Ich werde keine Aufzählung machen, die würde wahrscheinlich nicht vollständig sein. Diese Skandale machen das Vertrauen der Bürgerinnen und Bürger in unsere Institutionen, in unser System kaputt. Da muss klar gehandelt werden, um das Vertrauen, das unser Zusammenleben prägt, zu erhalten oder – falls das Vertrauen bereits verloren wurde – zu versuchen, es mit geeigneten Massnahmen zurückzugewinnen.

**Chassot Claude** (VCG/MLG, SC), **rapporteur**. J'entends bien les préoccupations du député Bischof qui émet des considérations d'ordre technique sur «Das Auto». Il fait également un petit détour par rapport aux institutions européennes qui ont été mises au courant de ce scandale. Maintenant, comment peut-on réagir de manière efficace dans notre canton par rapport à cette problématique d'un géant qui a péché par des malversations dans la construction de ses véhicules? Je ne peux y répondre. Je ne sais pas si M. le Commissaire du Gouvernement peut ajouter quelque chose à cet égard. Je l'en remercie d'avance.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice**. Je prends bonne note des remarques émises par le député Bischof sur le scandale lié au diesel. C'est avant tout sur le plan européen, respectivement sur le plan international que des sanctions peuvent être prises. Certaines ont déjà été prises avec des amendes prononcées aux Etats-Unis. Sur le plan fédéral, des actions peuvent être intentées par des particuliers qui se regroupent généralement pour le faire à travers des «class action». Au niveau de la Suisse, ces examens sont faits avant tout au niveau de la Confédération. S'agissant de l'assurance qualité des prestations de l'OCN, je peux en tout cas vous confirmer que tous les processus de gestion respectent les normes applicables, en particulier les normes ISO 9001 et 14 001. De plus, les contrôles techniques des véhicules et des bateaux sont réalisés selon la norme iso 2012. L'OCN a donc passé sans réserve l'audit de recertification de l'ensemble de ces normes. Les auditeurs ont notamment relevé des prestations de l'OCN et une politique fortement orientées vers la satisfaction du client.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

## Rapport et comptes

### Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)<sup>1</sup>

**Chassot Claude** (VCG/MLG, SC), **rapporteur**. L'année 2017 a été selon l'analyse de ce rapport des plus satisfaisantes. En effet le bénéfice net après amortissement est de 975 000 frs sans oublier une attribution aux réserves de 33,4 millions et donc se montre à 3,6 millions. Pour l'année 2016 on n'enregistrait que 275 000 frs pour une attribution aux réserves de 8,4 millions.

Le premier constat sur la situation qui a prévalu en 2017 est la baisse du nombre de sinistres dans le canton, dont les dommages se sont quand même élevés à 12,3 millions contre plus de 23,3 en 2016. Pour avoir une vision plus globale de la situation il faut savoir que la moyenne de ces dernières années avoisine les 21,5 millions de francs.

Les placements financiers de l'ECAB sont le deuxième constat; ils ont rapporté plus de 18 millions de francs. Il faut tout de même garder la tête froide devant ces chiffres étant donnée leur instabilité. L'ECAB assurait à la fin de l'année 2017 exactement 120 637 bâtiments pour une valeur totale de 88,6 milliards, un montant colossal. La commission d'estimation quant à elle a analysé les dossiers de 13 430 situations, ce qui est un record. Le nouveau centre de formation de Châtillon a été inauguré, tout de même 21 millions d'investissement, et 1600 pompiers de notre canton y ont déjà suivi des cours.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2018 entrera en vigueur la nouvelle loi sur l'ECAB, ecalex. Il appartient encore au Conseil d'Etat de valider les règlements ad hoc.

D'ici 2020 à 2021, l'informatisation et la digitalisation de tous les processus de l'ECAB sont les principales tâches à mettre sur les rails.

J'ai terminé avec ce rapport concernant l'ECAB et son excellente santé financière.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice**. Etant également président du conseil d'administration de l'ECAB, je peux effectivement confirmer que 2017 a été une excellente année sous l'angle financier avec une sinistralité moins élevée que l'année précédente et un rendement sur le plan financier et boursier plus élevé. On voit que ces résultats sont souvent aléatoires, puisque début 2018, avec Burglind, on a pratiquement déjà épuisé le budget prévu pour les sinistres liés aux éléments naturels.

Pour le reste, je n'ai pas de commentaire particulier.

**Ganioz Xavier** (PS/SP, FV). Nous votons l'année dernière sur le statut spécial du personnel de l'ECAB. Lors de la cam-

pagne référendaire, le Conseil d'Etat et la direction de l'ECAB garantissaient qu'une sortie du personnel de l'ECAB de la LPers permettrait d'une part de revaloriser des salaires bloqués au plafond des barèmes étatiques et d'autre part d'instaurer une politique salariale véritablement équitable pour l'ensemble des salariés de l'établissement. Nous attendons donc légitimement de savoir aujourd'hui où nous en sommes de ces promesses, quelles ont été les augmentations de salaires mises en place depuis la votation, dans quels volumes, quels pourcentages, quelles classes de salariés en ont bénéficié, quelles perspectives sont d'ores et déjà envisagées pour les mois et années à venir en termes de politique salariale. De plus, quels volumes de bonus et de part de salaire au mérite ont été attribués depuis la votation de l'année dernière?

Merci de répondre à ces questions circonstanciées.

**Chassot Claude** (VCG/MLG, SC), **rapporteur**. M. le Député Ganioz a disserté sur l'ECAB et spécialement sur la sortie de la LPers du personnel de cet établissement. Il demande un état des lieux actuel. C'est une information plus précisément sur la politique salariale. Je n'ai pas de réponse précise à lui transmettre et je m'en réfère au commissaire du Gouvernement.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice**. Je confirme effectivement que le projet ecalex a été validé l'année dernière, également aux votations populaires et par décision de justice.

Le Conseil d'Etat a prévu une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet de ce paquet ecalex, de l'ensemble de la loi et des règlements qui en découlent. Le Conseil d'Etat sera appelé dans le courant du mois de juin à valider encore les dispositions d'exécution.

Le conseil d'administration a fait un très grand travail de préparation au niveau de la mise en œuvre de ecalex. L'ECAB est maintenant un établissement de droit public autonome, qui pourra donc fixer lui-même la rémunération prévue, mais dans le cadre légal approuvé par la population avec notamment le respect des minima et des maxima des échelles de l'Etat. C'est dans ce cadre-là que le conseil d'administration, respectivement le Conseil d'Etat, validera dans le courant du mois de juin les dispositions d'exécution de manière à ce qu'elles puissent entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet.

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 79 voix contre 0 et 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cot-

<sup>1</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis p. 1207.

ting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 79.*

*Se sont abstenus:*

Ganioz Xavier (FV,PS/SP). *Total: 1.*

## **Motion d'ordre Markus Bapst/ Patrice Longchamp Report de l'examen en plénum de la motion 2018-GC-39 et du postulat 2017-GC-188**

### **Motion d'ordre Antoinette de Weck Maintien à l'ordre du jour de la séance du 24 mai de la motion 2017-GC-39**

#### **Prise en considération**

**Le Président.** Je suis saisi d'une motion d'ordre des députés Markus Bapst et Patrice Longchamp concernant le programme de demain. Le contenu de cette demande est de reporter également les points 6 et 7 de l'ordre du jour de demain, soit le postulat et la motion concernant l'HFR, à la même session que la motion dont on a parlé et dont on va voter l'urgence demain. Ceci est motivé par le fait que les thèmes sont liés et qu'il faut un seul débat sur cette thématique.

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE).** Nous avons déposé cette motion d'ordre essentiellement pour une raison de cohérence. Il a été prévu d'avoir demain matin un seul débat complet avec tous les sujets déposés concernant l'HFR, donc un grand débat avec, comme on a vu arriver la chose, plusieurs

votes sur des sujets qui sont étroitement liés. Je m'explique: je prends la deuxième motion, que j'avais co-signée avec Ralph Alexander Schmid. Evidemment, c'est une précision et elle est à interpréter comme complément à la première motion qui a été déposée, parce que c'est une possibilité, une proposition de financement qu'on a faite. Vous avez vu ça quand on a établi le programme et c'était très bien que les choses soient arrivées en même temps. La même chose pour le postulat; le postulat demande une vue d'ensemble et comment voulez-vous avoir une vue d'ensemble si la proposition dans la réponse du Gouvernement, qui nous dresse une possibilité de vue d'ensemble, ne peut plus être discutée? C'est complètement incohérent. C'est pour ça qu'on demande effectivement de renvoyer les deux autres sujets sur le même débat, avec la première motion, pour avoir à nouveau l'ensemble des choses sur la table. Il faut aussi dire qu'on n'évitera de toute façon pas de discuter des sujets de la première motion si on discute effectivement du fond des deux autres motions, parce que les sujets sont liés.

Il y a encore un autre aspect, très pratique: j'ai entendu que la motivation du renvoi était d'attendre le rapport de l'Inspection des finances fin juin. Eh bien, ce rapport est autant important pour la deuxième motion, qui traite effectivement du sujet du financement de l'Hôpital.

Je vous demande donc de suivre notre motion d'ordre et de renvoyer les deux autres objets au même jour que la première motion.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Je comprends bien les arguments du député Bapst, qui sont tout à fait sensés. Il y aura tout de même un débat demain sur l'urgence, qui est mis à l'ordre du jour et qui devra être discuté et voté. Donc, dans tous les cas, ce débat-là aura lieu. Sur la question du postulat Schumacher-Savoy, il y a déjà des mesures qui ont été prises et, sauf erreur, cette mesure, ce postulat, accepté ou refusé, il s'agit d'une étude où le Conseil d'Etat a déjà pris des mesures actives avec l'inspection des finances, pour aboutir à certains résultats. Donc, pour ces objets, de toute façon, discussion il y aura.

Pour la question de l'autre motion, effectivement, des arguments plaident pour ou contre le maintien. L'idée était d'avoir une discussion ici en plénum; si une majorité ne veut pas l'avoir, on pourrait le comprendre, mais ce serait uniquement cet objet-là de la motion où il y aurait une décision du Grand Conseil, qui peut ou non attendre de plus amples explications. Par contre, l'urgence et le postulat, eux, il paraît nécessaire de les garder, d'une part parce que la loi l'impose pour l'urgence et pour le postulat parce qu'il est déjà en train d'être mis en œuvre.

**Mutter Christa (VCG/MLG, FV).** Du point de vue de ce qu'on a vu venir, je trouve un peu déplorable l'attitude de deux groupes qui font de la tactique et de deux autres groupes

qui se rebiffent alors que l'Hôpital est dans une situation d'urgence absolue. Il en fera encore une fois les frais.

Moi, j'essaie d'être pragmatique. Ce que j'aimerais éviter, c'est que demain on ne discute que de l'urgence sur un seul point et qu'il y ait après, de façon désordonnée, un peu tous les arguments qui sortent. On a repoussé une partie de la motion Bapst-Wüthrich, on peut être pour ou contre, mais je trouve important que maintenant on mette une fois tous les problèmes sur la table. Nous nous sommes tous préparés à ce débat et je crois que l'HFR ne peut plus attendre, même pas un mois. Il y a des mesures d'urgence qui sont nécessaires. Je vous prie donc de laisser à l'ordre du jour les motions Schmid/Bapst et le postulat Schumacher/Savoy, pour pouvoir faire ce débat, pour déjà proposer au Gouvernement les mesures les plus urgentes et nécessaires et, éventuellement, prendre une décision encore plus conséquente en vue des documents qui vont encore arriver. Peut-être qu'on aura une fois enfin la documentation nécessaire, ce qu'on n'a pas reçu du Conseil d'Etat.

Donc, dans ce sens, pour commencer à agir et pour agir peut-être dans un deuxième temps, encore une fois, au mois de juin, je vous prie de refuser cette motion d'ordre et de faire ce débat demain, sur les points qui restent à l'ordre du jour.

**Schumacher Jean-Daniel** (PLR/FDP, FV). Vous manquez de courage, nous manquons de courage. Il y a quelque temps, on a identifié des coupables et on a identifié finalement les raisons pour lesquelles notre hôpital ne fonctionnait pas. On en a mentionnée deux, soit la gouvernance et cette loi sur le personnel, délicat thème, lorsqu'un bateau est en train de dériver et qu'on dit à ses membres d'équipage: «Travaillez deux fois plus et vous serez deux fois moins payés.» C'est clair que c'est un débat difficile à faire, mais il y a d'autres coupables.

Je n'étais pas dans cet hémicycle, quand, en 2012, le conseil d'administration vous avait proposé un programme qui s'appelait Stratégo, soit de concentrer les activités spécialisées d'urgence sur un seul site. Grand capharnaüm – on ne peut pas accepter ça – au nom du régionalisme, on a écarté ce Stratégo, on a fait un contre-projet à une initiative qui a été proposée et on est dans la situation financière que nous connaissons. J'aimerais quand même aussi dire que j'ai vu que le Conseil d'Etat avait accepté mon postulat; on envoyait un peu *en corner* ce que j'ai demandé. Si je demande des chiffres d'un site à l'autre et d'une clinique à l'autre, c'est pour nous aider, Mesdames et Messieurs, à prendre des décisions. Je ne peux pas avoir cette information directement, mais je peux l'avoir par la bande. Et si je vous dis que dans un hôpital périphérique, une prothèse de hanche coûte 1000 frs au lieu de rapporter, j'ai de la peine aussi à faire porter le chapeau au personnel. Il y a un problème de gouvernance, de politique et de régionalisme; ce débat-là vous ne pouvez pas l'écarter. Alors je suis d'accord de retirer mon postulat, si mon collègue est d'accord, dans le sens où finalement le rapport de

cet audit doit être rendu au mois de juin. Mais j'aimerais que ces choses y soient intégrées.

**Schwander Susanne** (PLR/FDP, LA). Ich sehe nicht ein, warum wir die Diskussion verschieben sollten. Ich sehe, dass ein Säbelrasseln stattfindet und dass die naiven Politiker gleich einknicken. Daher hat die Politik eher einen schlechten Ruf, denn das Volk selber goutiert solche Massnahmen nicht. Das Thema ist schwierig, das gebe ich zu. Packen wir es an, als Hilfe und Unterstützung für das HFR und auch zur Unterstützung des Staatsrates in der Frage, wie entschieden werden muss. Wir können uns dieser Diskussion nicht verschliessen. Die ganze Sache bis in den September zu verschieben, macht absolut keinen Sinn. Ich bin dafür, dass wir diese schwierige Situation gemeinsam zusammen angehen.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (VCG/MLG, BR). Le Conseil d'Etat nous a interpellés récemment en nous faisant des propositions pour l'HFR. Le personnel soignant nous a interpellés en montrant son humeur hier, dans un message de contestation, et la population fribourgeoise nous interpelle pour qu'on prenne la direction de cet HFR et qu'on offre des possibilités et une nouvelle vision pour celui-ci. Je pense que c'est vraiment leur faire affront que de ne pas discuter demain, comme c'était prévu, sur l'HFR, au moins pour essayer de redresser la barre et de donner des propositions. Je pense que la motion de nos collègues Schmid et Bapst ainsi que le postulat nous permettront de proposer des choses et de redonner un petit un peu une direction.

**Thévoz Laurent** (VCG/MLG, SC). Décidément, les tirs sont groupés dans ce coin-là, mais je pense qu'il est très salubre qu'on ait un débat sur le débat. J'aimerais rebondir sur deux interventions de mes collègues Bapst et Schumacher, pour leur dire la chose suivante:

Je comprends que le problème qu'on a vraiment à traiter ici, c'est un problème de savoir qui pilote l'HFR. C'est le problème que nous, on a cité et c'est une chose qu'on doit pouvoir traiter demain. On doit pouvoir avancer dans ce domaine-là. Je ne suis pas sûr que nous devrions avoir une vision d'ensemble sur l'ensemble de la situation de l'Hôpital fribourgeois, comme des experts que nous ne sommes pas. On n'est pas là pour être, nous, les super-experts qui vont dire ce qu'il faut faire dans le détail pour rétablir la santé de l'HFR. J'ai l'impression que ce qui nous attend, c'est de prendre nos responsabilités, redonner un pilote à cet hôpital, au niveau du conseil d'administration, de la direction, du Conseil d'Etat et du Grand Conseil afin que chacun sache ce qu'il doit faire et soit en mesure de pouvoir décider. C'est dans ce sens-là que moi je proposerais que vous votiez en tenant compte de cet élément-là. On doit voter sur qui pilote l'HFR et pas sur quelles sont les bonnes choses à faire. Nous ne sommes pas, nous, les spécialistes de santé publique pour le faire avec les données qu'on a.



**Waeber Emanuel** (*UDC/SVP, SE*). Wir warten jetzt seit 3 Jahren auf den Bericht des Staatsrates, welchen er in seiner Antwort auf die Motion Bapst/Wüthrich teilweise geliefert hat.

Wieso sollen wir jetzt innerhalb von 14 Tagen oder 2 Monaten entscheiden? Wir müssen die Angelegenheit seriös angehen. Wir müssen unterscheiden, was die Führung des Spitals, die Finanzierung und was das Personal betrifft. Aus diesem Grund sehe ich – objektiv betrachtet – keine Motivation, die Punkte 6 und 7, Motion und Postulat, die wir morgen sehr gut behandeln können, vorzuziehen. Der Bericht der Finanzkommission – wie im Rapport des Staatsrates bereits enthalten – wird am 30 Juni dieses Jahres vorliegen. Der Staatsrat schreibt ja in der Antwort auf das Postulat, dass diese Untersuchung auch einfließen wird. Deshalb empfehle ich Ihnen, die Punkte 6 und 7 auf der morgigen Traktandenliste beizubehalten.

**Bapst Markus** (*PDC/CVP, SE*). Nur eine Reaktion auf die Intervention von Herrn Thévoz. Ich bin mit Herrn Thévoz, was die Führung des Spitals betrifft, einverstanden. Aber das ist nicht das Ganze. Die Gesetze werden in diesem Rat gemacht und es gibt ein Gesetz über das HFR, welches alt und überholt ist und das müssen wir in Angriff nehmen und revidieren. Dann erklären Sie mir mal, warum das Büro eine Kehrtwende gemacht hat und die Debatte zur ersten Motion verschoben hat. Wir hätten diese Probleme alle miteinander in dieser Vorlage behandeln können. Aus diesem Grund müssen auch die anderen zwei verschoben werden. Die Dinge hängen zusammen.

Herr Schuhmacher hat es gesagt: Für das Problem des Regionalismus sind wir, der Grosse Rat, verantwortlich. Wir müssen dem Volk erklären: Du willst diese Sites alle behalten? Dann musst du eines Tages dazu stehen und den Preis dafür bezahlen. Soweit sind wir heute nicht. Das ist das Problem. Die Führung des Spitals ist eine Sache, eine sehr wichtige Sache. Das ist so, aber der Rest gehört zusammen. Darum bleibe ich dabei und bitte Sie, den Ordnungsantrag zu unterstützen.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Peut-être que je n'ai pas bien suivi, c'est vrai que parfois on parle au lieu d'écouter ce qu'il se passe, mais moi, j'ai beaucoup de peine à comprendre pourquoi le Bureau a décidé de ne pas traiter – si j'ai bien compris – la motion Bapst demain. Je pense que tout le monde a entendu les arguments, on a vu les gens qui faisaient la grève, je crois qu'on est vraiment prêts pour le débat. Alors pourquoi, tout à coup, le Bureau décide que cette motion n'est pas traitée demain? C'est évident que si la motion n'est pas traitée, on ne doit pas traiter des postulats, mais moi j'aimerais revenir en arrière sur cette décision: est-ce qu'il n'est pas possible de déposer une motion d'ordre au Grand Conseil pour demander que ce thème soit traité, le point 4, le point 5, le point 6 et le point 7? Donc, je dépose, si je peux le faire, cette motion d'ordre, demandant que ces trois points restent à l'ordre du jour de demain.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). M. Thévoz a raison. Commençons d'abord par régler les questions de gouvernance et ensuite le reste.

Pourquoi il y a eu ce rapport de motion? M<sup>me</sup> de Weck peut tout à fait se renseigner sur les raisons qui motivent le Bureau, elle a trois représentants au Bureau de son propre parti à l'intérieur. La motion pose des questions auxquelles il n'est pas possible de répondre aujourd'hui et qui feraient prendre des décisions blanches ou noires pour un avenir qui est totalement incertain. La motion parle d'une sortie de la LPers; la motion, si elle n'est pas fractionnée, parle de privatisation, on parle de convention collective, alors que dans cette salle il est impossible à l'heure actuelle de dire si l'une ou l'autre solution est bonne ou mauvaise. Vous voulez donc que le Grand Conseil tranche demain une question pour qu'on puisse revenir avec des motions éventuellement modifiant cette motion – là dans les sessions de juin ou de septembre, ajoutant ainsi du cafouillage au cafouillage.

L'idée est d'aller dans l'ordre. L'urgence est demandée aujourd'hui, respectivement demain, pour une motion co-signée avec mon collègue Kolly, pour trouver une solution rapide pour la gouvernance. Il pourrait y avoir des priorisations dans les décisions à prendre, pour le Conseil d'Etat, pour la question des investissements, je crois, où nous sommes tous d'accord et encore l'un ou l'autre élément qui peut être réglé. L'idée n'est pas d'avoir deux blocs l'un contre l'autre – je ne crois pas que c'est le cas –, mais d'avoir un Grand Conseil uni qui agit là où le Conseil d'Etat ne veut pas agir.

Prendre maintenant des décisions alors que nous n'avons pas tous les éléments, quand on parle de la loi pour la sortie LPers... Peut-être que la solution n'est ni la sortie LPers, ni la loi bis que veut faire le Conseil d'Etat. Peut-être simplement que la solution pourrait résider dans une modification de la LPers, qui est actuellement en révision, avec un chapitre dédié aux infirmières et infirmiers, comme c'est le cas pour les policiers ou d'autres corps de métiers. Mais cette troisième voie ne fait pas partie de la motion Bapst/Wüthrich qui pourrait être votée demain. L'idée est simplement de trouver des solutions ensemble, ce n'est pas une question partisane, pour régler les problèmes les uns après les autres. Nous pensons simplement que cette motion à traiter demain doit être repoussée, parce qu'elle prend des décisions drastiques, qui ne pourront être que recorrectées à l'avenir et c'est ce que nous voulons justement éviter.

Maintenant la discussion existe, c'était le collègue Hubert Dafflon qui avait provoqué justement une séance avec le Conseil d'Etat et les chefs de groupes, qui a été très productive. Il pourra y en avoir d'autres et aussi des réunions interpartis pour sortir cet HFR de la gonfle, du mieux qu'on peut. Voici pourquoi nous avons décidé de reporter l'examen de cet objet. Donc, commençons maintenant à discuter et à construire ensemble plutôt que de prendre des décisions d'acceptation

ou de refus qu'on devrait revoir après. C'est uniquement cette volonté-là et j'espère qu'elle sera suivie.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Je reformule ma motion d'ordre en ce sens que je demande que les points 5, 6 et 7 soient traités demain matin. Juste pour répondre brièvement à mon collègue Mauron: vous dites que vous voulez une solution rapide, eh bien, quand on veut une solution rapide on empoigne le problème. Pour moi, ça ne sert à rien de le renvoyer au mois de septembre. Ce que vous dites, si j'ose vous le dire, c'est que vous coupez les cheveux en quatre (*rires*) et vous faites une dissection juridique qui n'a pas lieu d'être. Je crois que le sujet est tellement mûr qu'on doit le prendre. C'est vrai que c'est délicat, on va se salir les mains, mais je crois qu'on est aussi élus pour ça.

Je vous demande donc d'accepter ma motion d'ordre.

**Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC). J'ai vécu beaucoup de choses ces derniers jours par rapport à ce sujet. Il y a 10 jours, j'étais convaincu qu'on avait besoin d'attendre, qu'il était urgent d'attendre pour se faire une bonne opinion et surtout pour éviter que ce soit la presse qui dicte le rythme du traitement d'un dossier si important comme l'HFR. Une majorité de députés du Bureau m'ont clairement signalé qu'il faut battre le fer quand il est chaud, ce que je peux aussi comprendre. C'est ce qui a été décidé. Or, entretemps, beaucoup de choses se sont passées et aujourd'hui il est vrai que l'avis du Bureau a changé et je le regrette bien. Je le regrette bien, parce qu'aujourd'hui, ce ne sont plus les journalistes qui dictent le rythme mais un syndicat et ça, c'est déplaisant. A moi, l'HFR me paraît trop important pour accepter de scinder les choses, les différentes motions et les différents postulats. Du moment que le bureau décide de renvoyer un point, il faut, au sens du mot d'ordre de la motion d'ordre du collègue Bapst, renvoyer le tout. Mais personnellement, aujourd'hui, tenant compte de la situation globale, je rejoins pleinement la députée Antoinette de Weck en disant: «Non, maintenons l'ensemble des points.» On ne peut pas dissocier ces trois interventions parlementaires. On les traite soit les trois demain matin ou on renvoie les trois en septembre, en tenant compte des nouvelles informations de l'Inspection des finances et aussi peut-être de certaines négociations qui peuvent être en vue. Alors soit on traite l'ensemble demain matin, et je vais soutenir la motion d'ordre de M<sup>me</sup> de Weck, et si elle ne devait pas être acceptée, je soutiendrai aussi et je recommande de la faire, la motion d'ordre du député Bapst.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Mon collègue Hubert Dafflon a pratiquement tout dit ce que je voulais dire, mais je suis quand même étonné que sur Facebook, le syndicat se soit déjà vanté avant que la séance du Bureau ne soit terminée, de ce qui avait été délibéré, alors que les députés étaient toujours en train de discuter en séance. C'est plutôt surprenant qu'ils aient pris connaissance aussi vite que ça et avant nous des résultats des discussions du Bureau.

Ensuite, c'est bien un ensemble de problèmes et un ensemble de solutions qu'on doit trouver. Je ne pense pas qu'on puisse prendre une partie et l'autre séparément. On a quelques millions à récupérer par-ci, quelques millions à récupérer par-là et c'est un ensemble pour lequel on doit trouver des solutions. Je pense qu'on doit tout traiter à la fois, soit à cette session, soit à la prochaine session, mais on ne doit pas dissocier ces différentes discussions. Je pense aussi qu'on a un hôpital qui est peut-être trop grand pour le canton de Fribourg, c'est un luxe, mais on doit se permettre ce luxe et on doit trouver comment faire pour maintenir ce luxe dans notre canton de Fribourg.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). J'interviens comme président de la Commission des finances et de gestion. C'est vrai que vous l'aurez entendu hier, par l'intermédiaire de M<sup>me</sup> la Rapporteuse Nadine Gobet, notre commission, depuis de nombreux mois, s'inquiète très fortement de la viabilité, de l'avenir et de la pérennité de notre hôpital. Vous toutes et tous êtes attachés à cet hôpital, moi aussi, et je crois qu'actuellement on ne peut plus attendre. Pour moi, cet hôpital est en situation d'illiquidité, de faillite et à deux doigts de perdre pied. Hier soir, après la manifestation pour M. Castella, je suis rentré, j'ai mis la chaîne La Télé, qu'ai-je entendu de la part du directeur ad intérim? «J'attends des décisions.» Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous devons décider, nous ne devons pas reporter aux calendes grecques, ni en juin, ni en septembre, nous devons décider de toutes les mesures, également de la motion des collègues Bapst et Wüthrich. Je crois que c'est un tout. La gouvernance, c'est important, l'aspect financier est prioritaire aussi pour moi, puisque, comme l'a relevé M<sup>me</sup> la Rapporteuse, on ne respecte plus les dispositions légales en la matière et on doit assainir. Je crois que l'HFR a besoin de nous, on doit aller de l'avant, on doit prendre des décisions qui sont courageuses et je crois qu'il faut laisser les gens critiquer le directeur de l'HFR, critiquer l'attitude passive du Conseil d'Etat, mais on doit se projeter vers l'avenir et on doit tout débattre demain.

Dans ce cadre-là, je soutiens la motion d'ordre de M<sup>me</sup> la Députée de Weck. J'avais d'ailleurs proposé de la faire de cette façon à M. Bapst et je vous prie, par responsabilité, de faire de même.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Je crois qu'il y a un peu une confusion dans ce débat. On ne sait plus sur quoi on doit voter, quelle motion d'ordre et tout. Si j'ai compris, il y a la motion d'ordre de notre collègue Bapst, qui demande de tout enlever du programme, la motion d'ordre de M<sup>me</sup> de Weck, qui demande de tout mettre, et puis il y a la décision du Bureau, qui, semble-t-il, est un compromis, qui enlève ce qui ne peut pas être débattu tout de suite et qui maintient ce qui peut être débattu tout de suite. Pourquoi est-ce qu'une partie du débat ne peut pas être menée tout de suite? C'est la question de la sortie du personnel de la LPers. J'ai étudié ce dossier tout le

dimanche et je suis dans l'incapacité de prendre une décision aujourd'hui, pour les motivations que je vais vous exposer.

La première chose, c'est que je trouve que les informations qui nous sont transmises ne sont pas pertinentes. On nous a produit une étude comparative avec 75 hôpitaux, des hôpitaux privés et des hôpitaux publics. Je pense qu'il eût été utile de comparer ce qui est comparable, à savoir de comparer les masses salariales entre hôpitaux publics, le CHUV, l'hôpital de Berne, de Neuchâtel et j'aurais aimé avoir cette information. On nous dit que l'HFR est en presque-faillite; or, la seule mesure financière qu'on nous ait présentée, ce sont les baisses salariales sur le dos du personnel, par la sortie de la LPers. Je pense qu'il peut y avoir d'autres pistes d'économies. Le Conseil d'Etat partage d'ailleurs cet avis, puisqu'il a mandaté l'Inspection des finances pour trouver d'autres pistes d'économies et un rapport est attendu le 30 juin 2018. Je crois que c'est faire affront au personnel soignant que de prendre cette décision aujourd'hui alors qu'on n'a pas terminé d'examiner les autres pistes d'économies.

Une autre raison qui me fait penser cela, c'est la gouvernance. On l'a dit, aujourd'hui, l'HFR est en train de couler. On ne sait plus qui décide, on n'a plus de direction, il n'y a plus de direction financière, il y a le conseil d'administration qui va être totalement renouvelé. Eh bien, si on met le feu à l'HFR, parce que c'est ce qui va se passer si on prend cette décision demain, je plains ceux qui devront gouverner cet HFR les prochaines semaines. Il n'y a pas urgence, le canton a les moyens de ces 15 millions s'il y a ce déficit-là. M. Godel pourra le confirmer, on a encore une fortune. Aujourd'hui, il faut retrouver de la stabilité, renommer un Directeur, un Directeur financier, renouveler cette gouvernance. On a un rapport qui a été donné en indiquant les défauts de la gouvernance, eh bien, améliorons cette gouvernance et allons de l'avant.

Toutes les autres décisions, on peut les prendre, de toute façon ce sera voué à l'échec, vous le savez, il y aura un référendum et je ne donne pas cher de la décision qui sera prise au Grand Conseil devant le peuple.

Si vraiment il faut prendre des décisions financières, eh bien, le Conseil d'Etat peut aussi assumer ses responsabilités. Le Conseil d'Etat est compétent pour la grille salariale; il peut prendre des décisions qui renvoient la grille salariale du personnel soignant. Pour le futur par exemple, le Conseil d'Etat n'a jamais pris ces décisions. Il renvoie la patate chaude au Grand Conseil, qui devrait prendre une décision dans un délai de deux semaines, sans avoir toutes les informations nécessaires, alors qu'il connaît ce dossier depuis maintenant plusieurs années. Moi, ça fait deux semaines que je connais ces difficultés et j'ai besoin de temps supplémentaire. Donc, sur plusieurs aspects du dossier on peut débattre demain, sur la gouvernance par exemple, mais sur la sortie du personnel soignant de la LPers, moi, je ne peux pas prendre cette décision demain. Si je la prendrai, ce sera pour la refuser. Alors

si vous voulez qu'on prenne une décision, puis qu'on refuse ce débat et qu'on le close demain, je ne pense pas que ce soit pertinent. Autant attendre qu'on ait toutes les informations et faire un débat serein cet automne.

Je soutiens donc la décision du Bureau et je vous invite à refuser ces motions d'ordre.

**Rey Benoît** (VCG/MLG, FV). Ce débat aura eu au moins un mérite, pour la première fois depuis extrêmement longtemps, je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire le député Kolly. Il y a un problème qu'il a relevé et que j'aimerais encore un tout petit peu plus mettre en évidence: ce qui nous empêche aujourd'hui de pouvoir demain avoir une discussion sereine et efficiente sur ce sujet, c'est que dans sa réponse le Conseil d'Etat a effectivement essayé de lister les problématiques, de donner des esquisses de solutions qui sont intéressantes, mais n'a pas mis d'ordre de priorité. Nous sommes devant une situation où nous devons prendre un certain nombre de décisions qui sont des décisions urgentes, comme de donner une gouvernance à cet hôpital et des décisions qui nécessitent un mûrissement, comme toute la réflexion sur la loi sur le personnel. A ce sujet-là, j'aimerais quand même faire une petite remarque. Il est nécessaire que nous donnions un coup de jeune à la loi sur le personnel, c'est d'ailleurs prévu, et je crois que nous ne pouvons pas continuer à la maintenir en l'état, de faire sortir il y a longtemps l'OCN, il y a une année l'ECAB, maintenant 3000 ou 4000 personnes au niveau du personnel hospitalier. Nous aurons toujours une loi du personnel qui est très belle, qui est inadéquate, mais elle ne gèrera plus personne parce qu'on fait sortir tous les secteurs les uns après les autres. Donc je crois qu'il est absolument nécessaire d'avoir une réflexion de fond sur cette loi du personnel et, contrairement à ce que vient de dire le président de la Commission des finances et de gestion, s'il y a une urgence financière, expliquez-moi comment, en faisant une nouvelle loi particulière sur le personnel de l'HFR ou en faisant une convention collective, on va arriver d'un coup de baguette magique à faire une économie dans l'année qui vient. Cela n'est pas possible. Ce sont des mesures à long terme, on ne va pas dégager de l'argent sur les salaires des collaborateurs dans l'immédiat. Donc, si ça n'est pas dans l'immédiat, nous avons le temps d'y réfléchir sereinement et de trouver une solution pour notre personnel, raison pour laquelle, et je redis ce que j'ai dit avant, comme vient de le faire le collègue Kolly, je vous demande de suivre la position du Bureau et de laisser l'ordre du jour tel qu'il vous est proposé.

**Marmier Bruno** (VCG/MLG, SC). Je partage et j'exprime la même position que mes deux préopinants. Je crois qu'il serait particulier de souhaiter une nouvelle direction à cet hôpital, de souhaiter un nouveau conseil d'administration, mais en même temps de décider avant l'arrivée de ce nouveau conseil, quelles sont les bonnes mesures. Je crois que le débat sur la gouvernance de demain matin s'impose et qu'ensuite nous aurons le temps d'étudier les mesures et d'avoir l'avis de ce

nouveau conseil d'administration, de cette nouvelle direction, sur les mesures à prendre. Dès lors, je vous invite à refuser les deux motions d'ordre et à soutenir le programme tel qu'il a été décidé par le Bureau.

**Mutter Christa** (VCG/MLG, FV). Je m'excuse, mais pour une fois je ne suis pas d'accord avec mes collègues de groupe. J'annonce que je retourne ma veste. Notre groupe a été mis sous pression hier, par cette motion d'ordre qu'on reçoit maintenant sur la table, à la fin du débat, ce que je trouve déjà un peu curieux. Du bout des lèvres, hier, on était d'accord de faire la partie gouvernance et finances demain et de continuer le débat en juin sur les autres points. C'est l'information qu'on avait hier et on était d'accord de soutenir cette idée qui sortait des groupes UDC et PS. Maintenant, on entend que le gros de la question ne sera traité qu'en septembre. Ceux qui disent maintenant qu'on aura tout le temps de discuter le fond des choses plus tard, je crois qu'ils ne se rendent pas compte de la situation d'urgence de l'HFR. On ne peut pas dire qu'on nomme un nouveau conseil d'administration alors que l'ancien n'a pas encore démissionné. Ce serait bien s'il le faisait, mais voilà... On n'aura pas un nouveau conseil d'administration et une nouvelle direction qui pourront déjà nous proposer des mesures d'ici à septembre. On doit être adultes et réfléchir nous-mêmes, afin de prendre les décisions qui sont de notre compétence et de notre responsabilité. Ça ne peut donc pas attendre. Je suis d'accord avec les députés Kolly et Rey, avec les députés socialistes, qu'on ne peut pas décider définitivement le sort du personnel, parce que sur ce volet il nous manque encore la vue d'ensemble. Mais, avec le fractionnement de la motion Bapst-Wüthrich demain, on peut très bien décider le traitement de ce point séparément et dans une discussion de fond ultérieure.

Donc, j'annonce que je vais soutenir la motion d'ordre de M<sup>me</sup> de Weck, avec quelques collègues du groupe, pour faire l'ensemble du débat demain et ne pas le renvoyer en septembre.

**Le Président.** Je vais peut-être essayer d'amener un petit peu de clarté dans les différents objets, afin que les députés ne doivent pas se prononcer à plusieurs reprises. En fin de compte, il y a actuellement sur la table, à mon point de vue, trois propositions:

1. Celle du Bureau de ce matin, où on va traiter l'urgence mais uniquement l'urgence de la motion que vous venez de recevoir, pas sur le fond de la motion, mais sur l'urgence. J'ai déjà rappelé ce matin au Bureau qu'on traitera uniquement l'urgence. Nous traiterions donc la requête, la motion Bapst/Schmid et le postulat. Ça, c'est la proposition actuelle du Bureau.
2. Il y a la motion d'ordre des députés Bapst et Longchamp. Dans ce cas-là on va traiter également l'urgence de cette motion déposée par M. Pierre Mauron, et ça s'arrête là.

3. La troisième proposition, c'est la motion d'ordre de M<sup>me</sup> la députée de Weck. On va également traiter l'urgence, parce que c'est un instrument déposé, mais uniquement l'urgence – j'insiste – plus le programme initial, donc les deux motions, avec ou sans fractionnement, plus le postulat.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil d'administration de l'HFR. Par principe, les administrateurs respectent une certaine retenue, mais je vais quand même vous donner quelques témoignages.

Premièrement, l'Hôpital fribourgeois est en déficit, mais pas en faillite, c'est tout à fait différent. Après trois années déficitaires successives, on doit prendre des mesures, c'est ce dont la Direction de la santé et des affaires sociales a averti le conseil d'administration. On doit donc faire un assainissement de l'Hôpital. Depuis plus d'une année, l'Hôpital est en totale transformation. Ce sont des moments douloureux, mais ce sont aussi des transformations, comme l'a dit le député Schumacher. On parle d'un programme Polaris, c'est le programme qui vous a été présenté en septembre et au printemps 2016, pour le rôle du site principal de Bertigny, où il y a un grand projet de nouvel hôpital des soins aigus et il y a aussi tout à fait des missions à donner à tous les sites. Il y avait quand même la volonté exprimée dans le cadre du Grand Conseil de garder des portes d'entrée pour l'HFR dans la majeure partie des districts, parce qu'on voit que les cliniques privées développent des portes d'entrée dans d'autres cantons pour les ramener (par ex. Hirslanden) pour les sites de soins aigus sur Berne. Donc il y a aussi des similitudes dans cette politique.

Par rapport à l'intervention de M<sup>me</sup> Mutter, il est totalement faux de dire que l'Hôpital est en urgence absolue. Il y a une direction générale qui est en place et un directeur général ad intérim; l'ensemble de la direction est opérationnel. Vous vous méprenez en disant que l'Hôpital ne fonctionne pas. Chacun de vous, 110 députés, pouvez aller aux urgences, vous serez traités, avant le débat comme après le débat, de la même manière. Malgré la grève, l'Hôpital tient la route.

Concernant le conseil d'administration, il est vrai que vous avez fait confiance à trois députés par rapport à une initiative populaire: nous sommes entrés au conseil d'administration. Je vous rappelle que l'HFR perdait déjà de l'argent depuis des années. Avant 2012, il y avait des enveloppes budgétaires où il n'y avait aucune transparence, on ne savait pas si l'Hôpital gagnait ou non de l'argent. Le choc a été la fin des mesures d'économie, la baisse des tarifs DRG, la baisse des TARMED, qui ont particulièrement touché l'HFR. Peut-être que dans la gouvernance, on n'a pas assez anticipé cette évolution. Effectivement, quand on parle de médecine, il y a aussi un collègue des médecins entièrement opérationnel. Donc, ne croyez pas que l'HFR est en faillite... (*interruption du Président qui demande de revenir sur la thématique des motions d'ordre*)



jusqu'au moment où vous voulez changer les règles du jeu. Quand les règles du jeu seront changées, on partira et on fera aussi notre bilan, comment on a trouvé l'HFR en 2014.

Pour ma part, à titre personnel, je pense que le mieux, c'est de renvoyer l'objet en septembre – vous aurez le rapport du 30 juin et c'est le meilleur rapport qu'on puisse avoir sur l'état actuel des finances de l'HFR – et c'est de traiter demain matin la requête d'urgence déposée par M. Kolly et M. Mauron. Parce que véritablement, si on doit changer la gouvernance, c'est là qu'il faut le faire, mais tout le reste, on peut le traiter en septembre avec l'ensemble des données qui seront connues à ce jour-là.

**Le Président.** J'ai peut-être encore vite un ajout par rapport à ces trois variantes que j'ai évoquées avant. Pour simplifier aussi le vote et pour qu'on ait un résultat qui tienne la route, on opposera les deux motions d'ordre au programme initial. Et puis après, le gagnant sera opposé à la proposition du Bureau. C'est comme ça que je vais faire les votes. Vous pouvez déjà un petit peu vous préparer.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). La motion Bapst-Schmid traite de l'article 4, des prestations d'intérêt général, qui sont liées intrinsèquement aux choix politiques que nous ferions dans la motion Bapst/Wüthrich. Par exemple, si nous décidons de ne pas sortir le personnel de la LPers, il y aura des coûts salariaux. Actuellement, ces coûts salariaux comptent pour environ 14 millions dans le financement transitoire. C'est inacceptable. Si on fait un choix politique, on doit les mettre dans les prestations d'intérêt général, où aujourd'hui il n'y a que 2 millions de ces surcoûts salariaux qui y sont. Ce n'est qu'un exemple pour vous dire que tous les choix politiques que nous ferons dans le cadre de la discussion de la motion de Bapst/Wüthrich, se retrouveront d'eux-mêmes dans les discussions que nous aurons sur les prestations d'intérêt général.

Ainsi, je vous demande vraiment de traiter soit tout, soit rien.

**Schwander Susanne** (PLR/FDP, LA). In den vorangehenden Diskussionen ging es vor allem um die LPers. In der Antwort des Staatsrates haben wir genau 2 Möglichkeiten, die wir wählen können. Anscheinend gehen gewisse Personen hier drinnen davon aus, dass nur eine Variante möglich ist. Für mich sind nach wie vor beide Varianten valabel und in diesem Sinne sollten wir unsere Diskussion morgen auch führen können. Ich würde gerne in einer Pause mit den Herren Mauron und Kolly diskutieren und sie fragen, wovor sie Angst haben. Ihr Antrag ist für mich ein reiner Angstantrag. Dies braucht hier nicht debattiert zu werden, aber ich hätte gerne eine Antwort von ihnen.

**Schumacher Jean-Daniel** (PLR/FDP, FV). Ceux qui rient le plus actuellement, ce sont les Bernois, parce que eux ont un programme derrière eux. Ils sont en train de construire un mega-hôpital en espérant, avec beaucoup de positivisme,

qu'ils vont glaner les Fribourgeois, les Neuchâtelois, les Hauts-Valaisans et j'en suis. Eux n'ont pas eu peur d'investir. Maintenant, si on veut saucissonner ces décisions, je suis tout à fait d'accord on n'a pas toutes les informations... Maintenant imaginez-vous que vous devez engager un directeur, un conseil d'administration après avoir lu dans La Liberté un grand encadré disant: «On cherche un Directeur pour un hôpital qui ne peut plus suffire à ses investissements, qui a soi-disant un personnel qui est 7% plus cher que les autres, on attend les candidatures.» J'ai une catégorie de patients qui pourraient peut-être y répondre. Donc à mon avis, on ne peut pas saucissonner ce programme et se dire on fait d'abord ça et ensuite ça. Comment voulez-vous, dans les conditions actuelles, pouvoir trouver quelqu'un qui veuille bien conduire cet hôpital? Tous les problèmes ne sont pas réglés dans toutes les motions qui sont présentées demain, mais on doit au moins avoir un bagage et avoir le courage demain de débattre. Aménager la LPers, ce n'est pas seulement une adaptation de l'échelle vers le bas. L'Hôpital a fait des millions de déficits, il a dû ouvrir un compte courant parce qu'il n'avait pas assez de codificateurs DRG. Il faut savoir ce qu'on va facturer. On en a 2,5 à l'Hôpital et il y en a 3 au Daler pour une masse de prestations qui n'est pas comparable. Donc, on doit quand même réfléchir là-dessus et pas réfléchir d'une manière régionaliste, syndicaliste. On est au chevet d'une institution qui ne va pas très bien et il faut prendre des décisions.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Excusez-moi de reprendre la parole, mais ça va tout à fait dans le sens des propos de M. Schumacher. Lorsque je parlais de problèmes financiers, puis de l'attitude du politique par rapport à l'HFR, dans la réponse du Conseil d'Etat à la motion Bapst/Wüthrich, il est également question du financement en termes de fonctionnement et d'investissements de l'HFR, et cette question on doit aussi à mon avis la traiter. Je rejoins l'avis de M. Schumacher: je ne pourrais jamais aller dans un conseil d'administration, on peut décider sur le management et le directoire, moi je ne ferais jamais acte de candidature ne connaissant pas les conditions-cadre du soutien politique de l'Etat de Fribourg et de l'HFR. Je ne m'y aventurerais pas et j'imagine qu'un futur Directeur ne le ferait pas non plus. Donc, je crois que tout ça est intimement lié. Sur la politique salariale en particulier, je crois que tout le monde a eu accès à un rapport, on peut le contester ou pas, on peut prendre la décision au mois de juin ou au mois de septembre, il n'y aura à mon avis pas de nouveau rapport. Donc, pour moi, on reporte des problèmes et ça, c'est un manque de courage politique et je le regrette.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Je veux juste intervenir suite à la remarque de M<sup>me</sup> Christa Mutter, qui disait que ce serait peut-être bien si le conseil d'administration démissionnait. Je trouve cette remarque un peu déplacée aujourd'hui. Je trouve que le conseil d'administration a quand même demandé, déjà en 2015, et est intervenu, a fait des demandes au Conseil d'Etat, sans suite, sans rien recevoir. Pour quelle raison on a fait différentes interventions? Parce qu'on n'a eu

aucune réaction du Conseil d'Etat durant des années et je pense que, au moment où on a quelque chose qui ne va pas, on s'attaque au conseil d'administration uniquement. Et là je me pose des questions, parce qu'il y a trop longtemps qu'on dit que le Conseil d'Etat ne fait pas suffisamment pour l'HFR. Je pense qu'il y a des choses que le Conseil d'Etat peut faire avant de s'en prendre uniquement au conseil d'administration. La discussion doit avoir lieu demain par rapport à ça, mais par rapport à l'intervention de M<sup>me</sup> Mutter, je voulais déjà le dire aujourd'hui, peut-être que je rallongerai demain.

**Gamba Marc-Antoine** (PDC/CVP, FV). Bien sûr, je ne voulais pas m'exprimer aujourd'hui, car j'avais assez à faire à mon cabinet, mais je suis arrivé en retard et je m'en excuse. Je ne suis pas pour qu'on baisse les culottes. J'ai environ 20 points à discuter demain. Il n'y a aucun problème pour moi, je peux renvoyer ça en septembre. Je me rappelle que Gary Sheehan, qui est un entraîneur de Gottéron, disait il y a quelques années que pour avancer il faut travailler, travailler et travailler. Il faut aussi *positiv denken*. Les médecins et les infirmières travaillent bien, mais on a des soucis et des problèmes et on doit les régler à tous les niveaux. Il y a du boulot et je suis favorable à ce qu'on le fasse demain.

**Gaillard Bertrand** (PDC/CVP, GR). Dans ce débat, il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre. On a un rapport rendu par un conseil d'administration. Il ne nous plaît pas; nous décidons quelle suite on donne à ce rapport: on estime qu'il ne nous va pas et on traite tous les points. On estime qu'il faut du temps pour l'étudier, on repousse, mais on veut saucissonner en votant une nouvelle gouvernance. Si vous changez de conseil d'administration et que la réponse ne vous va pas, on rechange une fois? Décidons déjà de savoir si ce conseil d'administration nous a proposé quelque chose de valable, si nous acceptons ce qu'il a proposé et si nous sommes d'accord d'accepter. Personnellement, j'ai été élu pour décider, pas pour préparer une politique pour les années suivantes, pour une carrière personnelle. On décide qu'on n'a pas les mesures et on décide tout en septembre, ou on décide à l'heure actuelle et une fois on prend nos responsabilités.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Je suis – ich habe zwei Herzen in meiner Brust – parce qu'à la fin, j'aimerais quand même avoir toute la discussion demain, mais si je vous ai bien compris, vous n'avez pas un autre moyen que d'opposer les deux objets. Mon collègue veut la maintenir, moi, je serais plutôt d'avis qu'il faut la retirer (rires). Je ne peux pas aller contre lui, donc on la maintient.

- > Au vote, la motion d'ordre Markus Bapst/Patrice Longchamp, opposée à la motion d'ordre Antoinette de Weck, est acceptée par 56 voix contre 46 et 0 abstention.

*Ont voté en faveur de la motion d'ordre Markus Bapst/Peter Wüthrich:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon

(GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 56.*

*Ont voté en faveur de la motion d'ordre Antoinette de Weck:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 46.*

- > Au vote, la prise en considération de la motion d'ordre Markus Bapst/Patrice Longchamp est rejetée par 63 voix contre 39 et 0 abstention.

*Ont voté oui:*

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunzi-

ker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 39.*

#### *Ont voté non:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Edter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattiger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schuey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirhana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 63.*

—

## Compte de l'Etat

### Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts<sup>1</sup>

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE), **rapporteur**. Zusammen mit meinem Kollegen Urs Perler haben wir am 26. März 2018 die Direktion DIAF besucht und am 18. April im Plenum der CFG die Rechnung der Direktion im Detail behandelt.

Mit Gesamtkosten von gut 357,6 Millionen Franken und Erträgen von 270,7 Millionen Franken schliesst die Jahresrechnung der Direktion mit einem Ausgabenüberschuss von 86 888 549 Franken ab. Budgetiert waren 86 008 310 Franken. Somit liegt der Nettoaufwand der laufenden Rechnung um 880 000 Franken höher als budgetiert. Der Aufwand liegt um

rund 470 000 Franken höher als budgetiert, und der Ertrag liegt um rund 410 000 Franken unterhalb dem Budget.

Verschiedene Ämter konnten das Budget entweder auf der Ertrags- oder der Aufwandseite nicht ganz einhalten, jedoch immer nachvollziehbar und im Mehrjahresvergleich sehr ausgeglichen.

In der Gesamtbeurteilung des Soll-Ist-Vergleichs 2017 kann die CFG der Direktion und dem ganzen Mitarbeiterstab ein gutes Zeugnis ausstellen. Nachfolgend noch ein paar wenige Bemerkungen zu einzelnen Kostenstellen:

3410 Oberämter: Im Oberamt Broye, Veveyse und Sensebezirk liegt der Nettoaufwand um jeweils gut 100 000 Franken über dem Budget. Hauptursache sind die nicht budgetierten Pensionen für die abgetretenen Oberamtswärter. Die Oberämter Gruyère und Saane haben einen höheren Nettoaufwand als budgetiert. Die Begründung liegt in zu hoch budgetierten Einnahmen bei den Bussen und Gebühren. Beim Oberamt See fallen wie schon im Vorjahr die hohen Aufwände im Konto «pertes sur créances» auf. Es handelt sich mehrheitlich um nicht einbringbare Verkehrsbussen von ausländischen Automobilisten.

3415 Service des communes: Der interkommunale Finanzausgleich bei den Ressourcen liegt aufgrund höherer Steuereinnahmen um 600 000 Franken über dem budgetierten Betrag von 28 Millionen Franken. Daher muss der Kanton auch für den interkommunalen Bedarfsausgleich – 50% des Ressourcenausgleichs – rund 300 000 Franken mehr bezahlen.

3430 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires: Der Nettoaufwand liegt um rund 100 000 Franken tiefer als budgetiert. Mehraufwände beispielsweise verursacht durch die Rinderseuche BVD konnten fast vollumfänglich durch Mehreinnahmen kompensiert werden. Die Einnahmen aus Gebühren stiegen gegenüber dem Vorjahr nochmals um 300 000 Franken. Das für die zusätzlichen Laboranalysen benötigte Hilfspersonal konnte über die bestehenden Budgetpositionen finanziert werden.

3460 Vignobles de Lavaux und 3461 Vignoble du Vully: Entgegen dem Eindruck bei der Durchsicht der Kostenstellenzahlen sind die Weinverkäufe nicht rückläufig. Vielmehr wurde die Verbuchungspraxis geändert. Der effektive Verkaufsumsatz konnte gegenüber dem Vorjahr um 9% gesteigert werden, was im angespannten Weinmarkt mit einem rückläufigen Konsum erfreulich ist.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 1135ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2017 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.



## Rapport d'activité

### Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts<sup>1</sup>

**Rauber Thomas** (*PDC/CVP, SE*), **rapporteur**. La CFG a examiné le rapport d'activité pour l'année 2017 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts avec beaucoup d'intérêt. Pour rappel, l'effectif du personnel de la DIAF se situe à 448,9 EPT: une augmentation de 4,5 EPT par rapport à l'année précédente.

Plusieurs dossiers en lien avec les structures territoriales ont particulièrement occupé la Direction et ses services dans le domaine des institutions, notamment des communes:

- > fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat, première modification du territoire cantonal depuis près de deux siècles;
- > un important travail a été réalisé pour finaliser le projet de nouvelle loi sur les finances communales avec le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2);
- > la DIAF a proposé un périmètre provisoire pour le Grand Fribourg.

Les structures territoriales et préfectorales ont fait l'objet de travaux aussi en 2017.

A relever que la loi sur les préfets a fait l'objet d'une révision partielle, traitée à la demande du Grand Conseil selon la procédure accélérée. Cette révision portait essentiellement sur les compétences des préfets en matière de ressources humaines.

Un autre point à relever en particulier concerne la décharge de la Pila: Durant l'année 2017, le consortium pour l'assainissement de la Pila a poursuivi les mesures et investigations complémentaires lancées en 2016. Ordonnées par la DAEC suite au premier projet d'assainissement déposé en 2010, le but de ces mesures était de mieux comprendre les mécanismes de la décharge, en particulier le transfert de la pollution vers la Sarine. Sur cette base, de nouvelles variantes d'assainissement ont été définies et évaluées tant du point de vue technique et financier que de leurs effets sur l'environnement. Les résultats de ces mesures ainsi que l'analyse des variantes ont été remis. Ceci devrait déboucher en 2018 sur le choix d'une variante d'assainissement et le lancement de l'établissement du nouveau projet d'assainissement conforme à l'Ordonnance sur les sites pollués (OSites). En parallèle, le suivi du fonctionnement des mesures préliminaires tout comme le monitoring et la surveillance de la décharge et de la Sarine se sont poursuivis.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**. Je remercie le rapporteur pour son rapport. C'est aussi l'occasion pour moi de remercier toute la DIAF,

ses chefs de service, les secrétaires généraux et l'ancienne conseillère M<sup>me</sup> Marie Garnier pour la présentation de ce rapport d'activité.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est terminé.

## Rapport et comptes

### Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima)<sup>2</sup>

**Rauber Thomas** (*PDC/CVP, SE*), **rapporteur**. La CFG a examiné le rapport de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA) 2017 avec beaucoup d'intérêt.

Deux éléments à relever:

1. Sur le plan financier, la problématique de la BVD a engendré des frais conséquents (frais de lutte et indemnités) si bien que le résultat d'exploitation de l'assurance des animaux de rente est déficitaire de 44 404 frs. Cependant le compte de résultat global clôt avec un bénéfice de 526 382 frs grâce aux intérêts et produits des titres. Le fonds de réserve pour chaque espèce doit atteindre au minimum 5% de la valeur estimative des animaux assurés. Au 31 décembre 2017, le fonds de réserve de l'assurance bovine n'atteignait que 4,9% de cette valeur. Les autres fonds sont supérieurs à 5%. La stratégie de placements de Sanima est prudente et la valeur des titres a sensiblement augmenté en 2017. L'établissement a bien géré les fonds de ces dernières années.
  2. Changement de direction: parti à la retraite après 33 ans de service, l'administrateur Hubert Jungo a cédé sa place à Michel Roulin.
- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

## Rapport et comptes

### Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat<sup>3</sup>

**Girard Raoul** (*PS/SP, GR*), **rapporteur**. L'année 2017 a été une très bonne année au plan des rendements pour la caisse de pension, puisque les placements mobiliers ont généré un rendement légèrement supérieur à 10% et que les placements en immobilier direct ont produit du 4,69%. Le rendement total de la caisse est de 9,10%. La performance globale est même de 14,6% si l'on inclut la réévaluation du parc immobilier. Je propose de plutôt retenir le taux de 9,10% en l'occurrence, un taux qui pour le moment, en 2018, ne se confirme pas vraiment. Les rendements des placements financiers sont en effet proches de 0% alors que les rendements des placements immobiliers sont de l'ordre de 1%. Le taux de couverture au 31 décembre 2017 s'améliore grandement pour atteindre près de 80%, 79,3%

<sup>1</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part constituant une annexe au présent Bulletin.

<sup>2</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis p. 1207.

<sup>3</sup> Texte du rapport pp. 943ss.; préavis p. 1207.



pour être précis. Ce taux est en quelque sorte la photo de la caisse au 31 décembre 2017. Il s'agit d'une situation momentanée qu'il faut se garder de considérer comme acquise et dont il ne faut surtout tirer aucune conclusion. La science actuarielle est bien plus complexe et il faut désormais mettre en perspective cette situation avec la modification notamment du taux technique, qui va et doit passer de 3,25% à 2,25%. En ne tenant compte que de ce paramètre, le taux de couverture n'est de loin plus proche des 80%. Cela change presque tout. L'évolution des tables de mortalité a également une grande influence sur ce taux de couverture. La caisse utilise encore aujourd'hui les tables VZ 2010, version 2012. Or, les tables actuelles sont les tables VZ 2015 et je suis persuadé que leur prise en compte va encore amener quelques détériorations.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je remercie le rapporteur de la Commission des finances et de gestion. Je partage totalement ce qu'il vient de dire, simplement pour expliquer la situation au début de l'année. Si on a eu 9,1% de rendement du 1<sup>er</sup> janvier de cette année jusqu'au 21 mai, on peut constater une performance de 0,79%, donc sensiblement inférieure à celle pour la même période de 2017, et si la progression continue au même rythme, on aura éventuellement une performance de 2% en fin d'année. Mais l'avenir nous le dira, par conséquent, il faut prendre avec prudence les résultats de la caisse pour l'année 2017.

Pour le reste, nous aurons l'occasion d'en reparler dans le courant de l'année.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

## Compte de l'Etat

### Bilan, annexe aux comptes<sup>1</sup>

**Girard Raoul (PS/SP, GR), rapporteur.** La CFG s'est plus particulièrement arrêtée sur le contenu même du bilan de l'Etat en comparaison avec les exigences posées aux communes pour leurs propres bilans, si celles-ci devront les travailler avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales dès janvier 2021. Elles devront réévaluer leur patrimoine, qu'il soit financier ou administratif. Le canton, lui, n'y est pas tenu. Le sentiment est plutôt que le patrimoine financier n'est pas sous-évalué. Au 31 décembre 2017, le capital propre du canton se montait à 1 598 090 481 frs. Le patrimoine financier se compose notamment des placements financiers à moyen et long termes pour plus de 843 millions. Il s'agit de comptes bancaires. Dans la partie «titres et participations» nous avons constaté une ligne qui mentionnait «titres à libérer» pour 3,1 millions. Nous nous sommes renseignés sur l'identité de ces titres. Il s'agit en fait de parts au capital de sociétés anonymes non encore libérées. L'essentiel

concerne fth SA pour 2,4 millions. La libération suit ici le volume d'investissement, soit l'extension du réseau.

- > L'examen de ce bilan et de cette annexe est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Récapitulation

**Le Rapporteur général.** Les indications de la CFG dans le cadre de la discussion d'entrée en matière ainsi que les informations données par les différents rapporteurs de Directions lors de l'examen de détail hier et aujourd'hui sont de mon point de vue suffisamment claires pour vous permettre de vous prononcer.

D'autre part, les réponses données par les commissaires de gouvernement aux diverses interpellations n'appellent pas de commentaire supplémentaire de ma part.

## Rapport d'activité

### Récapitulation<sup>2</sup>

**Le Rapporteur général.** Les rapports d'activité, comme vous le savez, ont aussi été examinés par les rapporteurs et ont fait l'objet de discussions au sein de la CFG. Les réponses qui ont été données par les commissaires du gouvernement aux interpellations n'appellent pas d'autre commentaire de ma part.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

—

## Projet de décret 2017-DFIN-77 Comptes généraux de l'Etat<sup>3</sup>

**Rapporteur général:** Stéphane Peiry

**Commissaire:** Georges Godel, Directeur des finances

### Entrée en matière

**Le Rapporteur général.** La Commission des finances et de gestion vous propose d'accepter ce projet de décret.

**Le Commissaire.** Permettez-moi à ce niveau de saluer le travail de la Commission des finances et de gestion, travail très constructif.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

ART. 1

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 1135ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2017 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

<sup>2</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part constituant une annexe au présent Bulletin.

<sup>3</sup> Message pp. 1135ss; préavis p. 1207.

**Le Rapporteur général.** Je mentionne les résultats des comptes 2017: l'excédent de revenus du compte de résultats est de 16 240 108 frs, l'excédent de dépenses du compte des investissements de 105 748 519 frs, et l'excédent de financement de 11 535 571 frs.

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattiger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory

Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 90.

### Motion 2017-GC-182 Markus Bapst/Rudolf Vonlanthen Modification de la loi sur les impôts communaux: Diminution du taux d'impôt maximal (Art. 13, al. 2)<sup>1</sup>

#### Prise en considération

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE).** Zuerst zu meinen Interessenbindungen: Ich bin Hausbesitzer und demnach liegenschaftssteuerpflichtig.

Die Antwort des Staatsrates auf unsere Motion ist in dem Sinne überraschend, als dieser überhaupt nicht auf das grundlegende Problem eingeht, nämlich auf die Ungerechtigkeit dieser Steuer und auf die Tatsache, dass diese aus dem Beginn des vorigen Jahrhunderts stammt. Die Zeiten haben sich geändert und diese Abgabe sollte eigentlich konsequenterweise abgeschafft werden. Wir machen hier den Vorschlag, den maximalen Satz zu reduzieren, um sie wenigsten der Entwicklung anzupassen. Dies aus folgenden Gründen:

Ursprünglich diente die Liegenschaftsteuer zur Finanzierung von Infrastrukturen. Heute haben wir für Wasser, Abwasser und Kehrrecht verursachergerechte Gebühren und in vielen Gemeinden auch Parkplatzgebühren. Der Satz der Liegenschaftssteuer hat sich in der gleichen Zeit kaum bewegt, in vielen Gemeinden wurde er gar erhöht. Der Maximalsatz der Steuer wurde trotz Gebühren nie angepasst, was meines Erachtens nicht korrekt ist. Hauseigentümer zahlen überproportional. Hauseigentümer zahlen den Eigenmietwert und steuern für das Vermögen ihrer Liegenschaft. Sie bezahlen also für ihr Wohnheim doppelt. Ordentliche Steuern und Liegenschaftssteuern ohne erkennbare Mehrleistung für das Gemeinwesen: Ist dies korrekt?

Der Staatsrat rechnet uns vor, dass die Gemeinden insgesamt rund 43 Millionen Franken Steuerausfall ertragen müssten. Die Rechnung ist unvollständig. Der Staat ist Gewinner der Steuerreduktion, zumindest für die Million Franken, die er nicht mehr in den Finanzausgleich einschiessen müsste. Bei einer Satzsenkung könnten die Hauseigentümer bei effektiven Unterhaltsabzügen weniger Steuerabzüge machen, was indirekt die Einnahmen des Staates erhöhen und die Ausfälle der Gemeinden senken würde. Leider konnte ich nicht eruieren, wie hoch der Betrag ist. Gehen wir von 5 – 10% der berechneten Ausfälle aus, wären dies 2 – 5 Millionen Franken pro Jahr. Vielleicht kann uns der Finanzminister weiter helfen, welche Beträge es tatsächlich sein könnten.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 17 novembre 2017, BGC p. 3026; réponse du Conseil d'Etat le 17 avril 2018, BGC p. 1245.

Ein letztes Argument: Meine Damen und Herren, die Gemeindekassen sind voll. Hören Sie sich um. Ich habe in diesem und auch in den vergangenen Jahren – von Ausnahmen abgesehen – nur von sehr guten Rechnungsergebnissen der Gemeinden gelesen. Bedenken Sie, hinter jedem Steuerfranken, der eingenommen wird, ist ein Bürger oder eine Bürgerin, der ihn bezahlt. Die Freiburgerinnen und Freiburger, welche Liegenschaftssteuern entrichten, bezahlen zu viel und sind zu entlasten. Dies beweist nicht zuletzt der Vergleich der eidgenössischen Steuerverwaltung, der aufzeigt, dass der Kanton Freiburg mit 3 Promille den höchsten Maximalsteuersatz der ganzen Schweiz aufweist. Dies gibt mir zu denken und ich hoffe, Sie bedenken dies ebenso bei der Abstimmung zur Motion.

**Doutaz Jean-Pierre** (PDC/CVP, GR). Je suis syndic de la commune de Gruyères et aussi propriétaire privé.

Les motionnaires demandent d'intervenir dans la loi sur les impôts communaux et d'abaisser le taux maximal de la contribution immobilière de 3 à 1%. Ils argumentent que les communes ne l'adaptent que rarement et que cette contribution ne correspondrait plus au but fixé, à savoir le financement des infrastructures communales, et qu'en soi elle devient un impôt déguisé sur la fortune et encore la personne assujettie ne retrouverait plus les contre-prestations de la part de la collectivité publique. Ils affirment de plus que le taux maximum de 3% est le plus lourd de Suisse en comparaison intercantonale, comparaison tout de même délicate dans la mesure où tous les cantons n'appliquent pas nécessairement le régime fiscal de la contribution immobilière. Nous nous trouvons dans ce domaine où il appartient certes au législateur cantonal de légiférer bien que son application soit totalement du ressort de l'autonomie communale. Les motionnaires affirment que le financement des infrastructures communales se fait désormais par les taxes spéciales. Cependant, il y a bien d'autres enjeux que l'eau, l'épuration ou les déchets. Ces domaines servent aussi la population et sont également à la charge des communes. Je pense aux routes communales, aux trottoirs, aux ouvrages éditaires, à l'éclairage public ou encore aux routes de montagnes, aux écoles, aux salles de sport, aux salles culturelles pour n'en citer que quelques-uns.

Le Conseil d'Etat précise même que l'affirmation des motionnaires selon laquelle l'objectif initial de la contribution immobilière serait le financement des infrastructures communales seul est erronée. Il donne des explications sur lesquelles je ne vais pas revenir. Sur les 136 communes en 2017, 91% ont un taux supérieur à 1%, représentant sur l'ensemble des communes un taux pondéré moyen de 2,07%. En passant à un taux maximal de 1%, la diminution de rendement est de 44 millions de francs environ, qu'il faudra abandonner par les communes ou déplacer vers une autre assiette fiscale. Le Service des communes précise dans le message que seules 27 communes ne connaîtraient aucun effet alors que 119 autres communes auraient des diminutions fiscales

pouvant aller jusqu'à 440 frs par habitant. Les incidences connexes sur la péréquation financière intercommunale seraient également une baisse d'environ 2 millions concernant le montant des besoins, ce qui ne peut pas non plus être considéré comme anodin, pour les communes les moins aisées en particulier.

En cas d'acceptation, il faudrait faire des corrections de ces deux outils au minimum pour maintenir les mêmes prestations. La contribution immobilière relève de la compétence des communes dans le respect de la pure autonomie communale. Les autorités cantonales doivent également faire preuve de retenue et de confiance dans ce domaine. Il est de la responsabilité, comme je l'ai dit, de chaque commune d'adapter son propre taux de contribution immobilière en fonction des besoins, naturellement, et si les exécutifs communaux tarderaient à le réajuster, le législateur est toujours là pour en demander son adaptation. La garantie de l'autonomie fiscale communale doit rester un élément majeur dans ce domaine. Il peut être intellectuellement relativement aisé de dire qu'il n'y a qu'à monter l'impôt au cas où l'abaissement de la contribution immobilière placerait la commune dans une situation financière difficile. Les expériences ont démontré qu'il n'était jamais facile de monter un taux d'impôt.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien, à une large majorité, vous propose de ne pas entrer en matière sur le contenu de cette motion et, comme le propose le Conseil d'Etat lui-même dans sa conclusion, de la rejeter.

**Péclard Cédric** (VCG/MLG, BR). Je suis syndic de la commune Les Montets, commune dont le taux de contribution immobilière est de 2%.

Le groupe Vert Centre Gauche a examiné avec intérêt cette motion demandant la modification de la loi sur les impôts communaux (concrètement: la diminution du taux d'impôt maximal). Cette motion Vonlanthen/Bapst demande que le taux maximal de la contribution immobilière soit abaissé à 1%. Son acceptation aurait des effets sur les rendements fiscaux communaux ainsi que sur la péréquation financière intercommunale et toucherait 90% des communes, dont le taux est supérieur à ce plafond, soit 124 sur 136. Selon l'analyse du Service des communes, les rendements communaux diminueraient de plusieurs centaines de francs par habitant pour les plus touchées, pour une moyenne de 140 frs. L'impact sur la péréquation serait moins important financièrement. Cependant, l'acceptation de cette motion troublerait la balance de la solidarité, qui a fait l'objet de longs débats. Il est important de garder la cohérence du système et d'éviter des interventions ponctuelles, qui déstabiliseraient l'ensemble des règles de la péréquation. Les conséquences pousseraient indéniablement certaines communes à revoir leur taux d'impôt ordinaire. Mais la pratique montre qu'il est politiquement difficile de procéder à de telles augmentations d'impôts. La loi sur les impôts communaux fixe les limites de ce taux et il

incombe à chaque commune d'ajuster la contribution immobilière prélevée auprès de ses administrés. Il est important de conserver cette compétence aux communes dans le respect de leur autonomie.

Au vue de ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche va refuser cette motion à l'unanimité.

**Schwander Susanne** (PLR/FDP, LA). Die Liegenschaftssteuer fällt in die Zuständigkeit der Gemeinden. Die Aufgabe des Kantons – und damit des Grossen Rates – ist es, sich um die kantonalen Steuern zu kümmern. Daher bemerkt der Staatsrat richtig, dass sich die kantonalen Behörden mit Blick auf die Gemeindeautonomie in diesem Bereich zurückhalten müssen. Die Garantie der Steuerhoheit der Gemeinden ist ein wichtiger Faktor. Wenn Sie, geschätzte Grossräte, die Liegenschaftssteuer in Ihren Gemeinden als zu hoch empfinden, können Sie jederzeit an einer Gemeindeversammlung teilnehmen und dies in der Diskussion einbringen. Haben Sie die richtigen Informationen dazu, die Ihnen die Gemeinde sicher gerne gibt, können Sie auch die anderen Bürger, die an der Gemeindeversammlung teilnehmen, überzeugen, dass dies ein wichtiges Traktandum ist und den Gemeinderat beauftragen, innerhalb eines Jahres eine Lösung zu diesem Thema zu präsentieren. Daher können wir hier im Grossrat, jeder Einzelne, in seiner Gemeinde Einfluss nehmen.

In einigen Gemeinden macht die Liegenschaftsteuer absolut Sinn, nämlich dort, wo es viele Ferienwohnungen gibt oder Unternehmen, die ihren Sitz nicht in der Gemeinde haben, denn diese zahlen keine Steuern. Dort ist die Liegenschaftsteuer für die Gemeinden die einzige Möglichkeit, bei diesen Unternehmen und Personen, die sehr wohl von der Infrastruktur der Gemeinde profitieren, einige Steuern einzuziehen.

In diesem Sinne plädiere ich dafür, dass man die Steuerhoheit der Gemeinden nicht angreift, denn weder die Gemeinden noch ihre Bürger benötigen unsere Bevormundung. Lassen wir ihnen die Freiheit, selber zu entscheiden.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra la motion de nos collègues Rudolf Vonlanthen et Markus Bapst. En effet, nous savons tous que la charge fiscale des Fribourgeois est parmi les plus élevées de Suisse et, sans surprise, la contribution immobilière ne fait pas exception. Comme le soulèvent les motionnaires, cette contribution immobilière est devenue au fil du temps un impôt bis sur la fortune, aussi parmi les plus élevés de Suisse. Couplé avec l'augmentation des valeurs fiscales des immeubles il y a 4 ans, cet impôt a déjà augmenté par ce biais. C'est une nouvelle fois une charge qui pèse sur le budget des familles propriétaires ou simplement des familles qui souhaiteraient devenir propriétaires et vous savez qu'il y en a de moins en moins. Il faut se rendre compte que la fiscalité immobilière dans le canton de Fribourg est la plus lourde de Suisse et ceci à tous points de vue. C'est vrai aussi par exemple pour les droits de mutation ou les droits perçus

lors de la constitution de cédulas hypothécaires. En outre, au regard des pertes fiscales calculées par le Conseil d'Etat, il ne faut pas perdre de vue l'extraordinaire croissance des revenus fiscaux du canton mais aussi des communes, revenus encore boostés par le prélèvement des valeurs locatives que j'évoquais tout à l'heure. Les comptes rendus des assemblées communales dans la presse ces dernières semaines sur les comptes communaux 2017 sont pour le moins parlants. Pratiquement toutes les communes de ce canton ont présenté des résultats beaucoup plus favorables à ce qui avait été budgétisé. Toutes pratiquement ont procédé à des amortissements supplémentaires et à des attributions de réserves. A ma connaissance, pourtant, il n'y a que Sorens qui ait proposé une baisse de sa fiscalité. Arconciel a voulu faire profiter ses citoyens d'une ristourne mais s'est fait taper sur les doigts par le Service des communes.

Au final, Mesdames et Messieurs, le but de la fiscalité est de couvrir les dépenses de la collectivité publique, ce n'est pas de thésauriser ou d'engranger des réserves comme le font l'Etat et la très grande majorité des communes dans notre canton.

Par conséquent et à l'instar d'une majorité de mon groupe, je vous invite à accepter cette motion.

**Girard Raoul** (PS/SP, GR). Le groupe socialiste refusera cette motion. Je m'exprime ici au nom de mon groupe mais aussi en tant que vice-syndic en charge des finances à Bulle et président du club des communes.

Cette motion, qui veut diminuer la taxe immobilière, est une violation tout de même grave du principe de l'autonomie communale. Mais permettez-moi d'aller un petit peu plus loin avec d'autres arguments et le premier, les pertes fiscales. Les pertes fiscales qu'engendrerait cette motion sont énormes. Sur la base des derniers chiffres de la statistique fiscale 2015, la contribution immobilière moyenne pondérée dans le canton est de 2,07‰. Passer à 1‰ c'est la couper en deux et, d'après les calculs faits, 43,5 millions de moins, ce qui représente 141 frs par habitant. Je laisse à M. Bapst une amélioration possible des chiffres avec les mécanismes de péréquation, mais on parle de 40 millions de moins pour les communes. On parle beaucoup de chiffres et cela en devient parfois difficilement lisible. Je veux être très clair. Accepter cette motion, c'est faire subir aux communes un effet très largement supérieur aux effets attendus de PF 17. Si l'on accepte cette motion, c'est une difficulté largement supérieure à PF 17. On sait que la RIE III a été refusée notamment parce que son effet sur les communes était ingérable. Ici, on souhaiterait faire plus fort encore, pas pour les personnes morales mais pour les propriétaires fonciers alors que les communes sont en train de négocier avec le canton des compensations sur PF 17. M. le Commissaire pourra témoigner ici. Les communes sont tendues actuellement alors qu'elles négocient des compensations pour PF 17. Je n'ose pas imaginer que l'on rajoute une difficulté plus grande encore ce matin dans cette salle.



En vous entendant, j'aimerais quand même réagir aux propos de mon collègue Bapst et de mon collègue Peiry. Les communes vont bien. Elles ont toutes annoncé des profits monstrueux sur les comptes 2017. La commune de Bulle en fait partie. Je vais vous le détailler: 2,5 millions de bénéficiaires aux comptes avec l'extraordinaire opération de 4,9 millions d'amortissements supplémentaires, un peu plus de 7 millions que l'on aurait pu annoncer. Mais il faut regarder un peu plus loin. M. Peiry a dit qu'il faut couvrir les dépenses. Dans une commune, il faut regarder l'autofinancement, il faut regarder le cash-flow et le cash-flow de la ville est de 12 millions pour des investissements nets de 13,5 millions. Il manquait 1,5 million pour couvrir les dépenses, vous le saviez M. Peiry, dans la commune de Bulle et c'est passé par l'endettement. Si on allait accepter cette motion, vous me coupez en deux ma contribution immobilière et c'est 3,7 millions. Autant dire que c'est 3,7 millions qui auraient accru la dette sur les comptes 2017. J'aimerais rappeler ici que la fortune du canton est d'un peu plus d'un milliard. La dette cumulée des communes fribourgeoises est de plus d'un milliard aussi. Il faut le rappeler.

On disait que c'était une taxe injuste. On peut le sentir comme cela, beaucoup de choses ont évolué. Mais elle a quand même quelques vertus, celles de rétablir un certain équilibre avec certaines sociétés qui sont propriétaires immobilières dans une commune mais qui ont leur siège ailleurs. Cela permet de les faire participer quand même à un certain effort pour la commune en question.

Dernière remarque, la fiscalité peut paraître un peu particulière dans le canton de Fribourg et on nous dit qu'il y a des cantons qui n'ont pas de contribution immobilière. C'est vrai, mais je rappelle que plus des deux tiers des cantons de Suisse prélèvent la contribution immobilière et ce matin on veut comparer le canton de Fribourg avec Schwyz, Zoug, Glaris ou l'Argovie. Je crois, et on le sait tous, qu'on ne joue pas dans la même ligue.

C'est pour toutes ces raisons que je vous invite à refuser clairement cette motion dangereuse pour l'avenir du canton et l'avenir des communes.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Je suis propriétaire immobilier et je suis membre du comité de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier, mais j'interviens pour mon groupe libéral-radical.

La motion de nos collègues députés Vonlanthen/Bapst a le mérite de mettre en lumière une nouvelle fois dans ce parlement la très forte imposition fiscale au sens large que subit le propriétaire foncier fribourgeois. Qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu ou la fortune, des droits de mutation, de l'impôt sur les gains immobiliers, le propriétaire paie beaucoup chaque année et lors de chaque transaction. S'agissant plus précisément du prélèvement de la contribution immobilière, le document indiquant la comparaison intercantonale en la matière est éloquent. Le Conseil d'Etat en a bien conscience

et le relève dans sa réponse: «Le taux maximum prévu par la législation fribourgeoise est le plus élevé de Suisse.» Sur le principe, on touche, il est vrai, à l'autonomie communale pour la fixation de ce taux. Toutefois, comme membres du législatif cantonal que nous sommes, on se doit de veiller qu'une catégorie de personnes, les propriétaires dans le cas d'espèce, ne soit pas imposée d'une façon trop lourde. Dans ce contexte-là, il faut rappeler que le plan de mesures d'économie a généré une hausse des valeurs locatives et aussi des valeurs fiscales immobilières sur lesquelles sont prélevées les contributions immobilières. Ces mesures sont toujours en vigueur et le bilan financier, M. Godel l'a dit mardi en plenum, est favorable tant pour les finances cantonales que communales. Je crois qu'il est important de le rappeler et les membres des exécutifs communaux n'ont de mon point de vue pas à craindre l'acceptation de ladite motion. Comme vous l'aurez constaté, depuis 2016, les comptes des communes affichent pour la très grande majorité d'entre elles des chiffres éblouissants. De plus, en prévision de la réforme fiscale des entreprises, le Conseil d'Etat a provisionné des montants importants pour permettre une compensation en faveur des communes.

Pour toutes ces raisons, la majorité de notre groupe soutiendra la motion alors que quelques membres de notre parti, désireux de maintenir l'autonomie communale, la rejetteront.

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL). Saint Dominique et Saint François, protégez-moi de tout débordement verbal.

Je suis président de l'Association des communes fribourgeoises et syndic de Romont, agréable bourgade, où nous écorchons nos contribuables avec 90 centimes d'impôt par franc payé à l'Etat et 3‰ de contribution immobilière.

Pour des raisons que j'ignore totalement, je passe pour un homme carré et susceptible. Dans la rubrique nécrologique, on écrira de moi comme pour tous les impossibles domestiques: homme de caractère. Dès lors, lorsque l'excellent député Markus Bapst m'a présenté sa motion, j'ai cru à une émission de caméra cachée.

Chers amis Singinois, quelle mouche vous a piqués? La commune n'est rien d'autre que l'endroit où nous centralisons l'argent confié par le contribuable. C'est la tâche du conseil communal de gérer cet argent au mieux et de façon globale. L'attribution de rentrées en dehors des centres de charges d'eau, épuration et déchets est ingérable pour les exécutifs, pour preuve l'impôt sur les chiens. Messieurs, cela tient de la discussion de bistrot de hurler à la mort le jour de la réception de la facture communale. Je ne vais pas rappeler les arguments que vous trouvez dans la réponse de l'Etat à votre motion. Seul rappel: il appartient au législatif selon les conditions locales de fixer le montant de cet impôt. Pour ce qui est de notre commune, le fabricant de dosettes les meilleures du monde n'a qu'un cadre qui habite notre commune et sans la

taxe immobilière, elle se retirerait fiscalement pure et vierge de l'exercice annuel.

Au nom de l'Association des communes, je vous demande de refuser cette ingérence cantonale dans notre vie intime.

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsident des kantonalen Hauseigentümergebietes. Ich will nicht alles wiederholen, was schon gesagt wurde, sondern nur folgende Feststellung unterstreichen:

Wie schon bei der Eingabe unserer Motion angegeben, ist die Liegenschaftsteuer seit Jahren überholt, ungerecht und entbehrt heute jeglicher Grundlage. Entgegen früheren Jahren zahlt der Hauseigentümer heute alle seine Kosten, welche durch das Erstellen eines Gebäudes und dessen Bewohnern verursacht werden, selber. Wir erinnern – denn Sie sind sich sicher nicht einig und darum muss ich es nochmals sagen –: Die Hauseigentümer kennen neben der Liegenschaftsteuer auch die Gewinnsteuer, die Handänderungsteuer, die Kapitalgewinnsteuer, die Vermögenssteuer, sämtliche Erschliessungskosten übernehmen sie, Baubewilligungen tragen sie, die Strassenerschliessungskosten für Quartierserschliessungskosten berappen Sie, die Wasser- und Abwassergebühren und Sackgebühren zahlen sie und schlussendlich wird der Eigenmietwert noch besteuert. Zudem bezahlen die Hauseigentümer noch horrenden Einkommenssteuern und andere Gebühren. Und Kollege Butty, wenn Ihre Gemeinde für einen Franken Staatssteuer 90 Rappen einfordert und 3 Promille Liegenschaftsteuer, dann muss der Gemeinderat wohl nicht alles richtig gemacht haben.

Und nun will uns der Staatsrat auch noch einreden, das Gesetz von 1922 habe noch heute die gleiche Bedeutung und erwähnt Verwaltungskosten und Strassenreinigungskosten. Hier irrt sich der Staatsrat. Ausserdem benützen nicht nur die Hauseigentümer die Strassen und verursachen Verwaltungskosten. Im Gegenteil, sie sind gute Steuerzahler im Kanton und in den Gemeinden und die Hauseigentümer bringen den Kanton und die Gemeinden – auch die in Kerzers, meine liebe Kollegin Schwander – zum Blühen. Es ist an der Zeit, nicht immer die gleichen Bürger bis zum Umfallen auszupressen und wie eine gute Milchkuh zu melken.

Der Staatsrat begründet ferner seine ablehnende Haltung auch mit dem interkommunalen Finanzausgleich. Das ist aus zwei Gründen nicht stichhaltig. Erstens werden nur um die 2 Millionen Franken neu umverteilt und zweitens werden die Berechnungen des Ressourcen- und Bedarfsausgleiches regelmässig neu berechnet. Mit der Annahme unserer Motion würde der Staat Freiburg sogar weniger ausgeben müssen und die grosse Gemeinde Freiburg zum Beispiel würde profitieren und mehr einnehmen.

Die Liegenschaftsteuer dient heute nur noch dazu, die Gemeindekassen, die sprudeln vor Geld, weiterhin auf unfaire Art und Weise zu füllen – und zu nichts mehr. Im Kanton

Freiburg zahlen wir bekanntlich generell überaus hohe Steuern und Abgaben, was der Staatsrat in seinem Bericht auch festhält. Nun, nicht vergessen dürfen wir, dass viele Kantone die Liegenschaftsteuer nicht mehr kennen. Wenn sich nun die Gemeinden auf die Gemeindeautonomie besinnen, so sollten sie endlich die Grösse haben, dem braven Steuerzahler etwas zurückzugeben, ohne, dass wir ihn dazu zwingen müssen. Die guten Jahresabschlüsse – es wurde schon gesagt – würden es erlauben. Zudem muss ich die Gemeindeväter und Gemeindeväter in diesem Saal daran erinnern, dass nach wie vor das Kantonalparlament die Gesetze – gleich welcher Form – beschliesst und dass jedes Gesetz eine Gemeindeautonomie streift. Also, das Argument der Autonomie sticht nicht.

Dass übrigens die ... [Der Redner wird wegen Zeitüberschreitung unterbrochen.]

**Dietrich Laurent** (PDC/CVP, FV). Je suis conseiller communal à la ville de Fribourg et responsable des finances.

Je suis obligé de prendre la parole suite à l'intervention de mon collègue, puisqu'il a interpellé la commune de Fribourg en lui prêtant le vœu d'augmenter cette contribution. C'est le conseil communal qui va décider et il ne vous appartient pas de supposer les actions d'une commune en particulier.

On constate ici un grand débat entre les privés – qui sont eux-mêmes propriétaires on le comprend bien – et la chose publique, les communes, qui doivent, elles, prendre leurs décisions. Or, vous le savez bien, on a deux objets super-importants qui arrivent à échéance en 2020, à savoir le projet fiscal 17 avec encore de grandes incertitudes – dieu merci, les comptes sont bons maintenant. Mais notre rôle n'est pas de gérer la situation maintenant, c'est d'anticiper le futur. Anticiper le futur, c'est avoir les moyens de le faire. Nous avons les moyens de le faire grâce aux excellents résultats des entreprises cette année. Je les remercie d'ailleurs d'être fidèles à nos communes. Mais nous devons pouvoir avoir tous les leviers en notre main. Ce n'est pas maintenant, à l'aube de ce projet fiscal, qu'il faut prendre ce genre de décision. On pourra le faire après si c'est moins dramatique que prévu ou si, comme c'est prévu suite à l'entrée en force de ce projet, il y a une amélioration des recettes fiscales. Il y a ensuite MCH2, mais ce n'est plus parler de l'équilibre dépenses/recettes, c'est l'anticipation du futur. C'est-à-dire plus d'augmentations automatiques de l'impôt avec moins 5% en dépassant le seuil des 5%. C'est la gestion par la fortune des communes.

C'est donc un débat complètement dépassé, cette histoire d'équilibre. Il faut absolument laisser aux communes le soin de pouvoir gérer leurs finances communales.

Je vous en prie, ne changez pas cela aujourd'hui. On pourrait y revenir plus tard. Gardons cette autonomie communale. Les communes ont des défis à ce jour et laissez les faire.

**Marmier Bruno** (VCG/MLG, SC). Je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne et également propriétaire de mon logement, donc assujéti à la contribution immobilière.

Je voulais juste préciser une remarque sur l'intervention du député Vonlanthen. Je signale que les locataires paient aussi indirectement la contribution immobilière, puisque celle-ci fait partie des coûts d'exploitation que le bailleur est en droit, selon le code des obligations et des études de droit approfondies demandées par le groupe libéral-radical de Villars-sur-Glâne lors d'un référendum sur ce sujet. Ses coûts sont donc indirectement aussi répercutés sur les locataires, qui paient leur part de cette contribution.

**Godel Georges, Directeur des finances.** J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce large débat, qui doit se situer au niveau des communes et j'ai surtout retenu des propos de trois députés, à savoir M. le Député Girard et M. le Député Peiry. Si je vous ai bien compris avec des résultats phénoménaux des communes – et tant mieux, il faut le dire – je pense que l'on doit revoir nos négociations par rapport au projet fiscal sur les montants qu'on propose d'attribuer aux communes. On aura l'occasion d'en reparler.

Le deuxième propos ou le troisième que j'ai retenu, c'est celui de mon ami M. le Député Rudolf Vonlanthen, sauf erreur ancien syndic. Je ne sais pas combien était votre contribution immobilière à l'époque et si vous avez réussi à la baisser. En tout cas moi, j'étais syndic, probablement à la même époque, et je l'avais diminuée. Je crois que c'est bien ainsi. Laissons ce travail aux communes. Le Conseil d'Etat l'a bien démontré dans sa réponse, il faut faire confiance aux communes et laisser cette autonomie fiscale aux communes.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 61 voix contre 33. Il y a 5 abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Charonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Marco (SE,UDC/SVP). Total: 33.

#### *Ont voté non:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/

CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrid Pierre (GL,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganoiz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghenti Pythou Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghelmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schuwy Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 61.

#### *Se sont abstenus:*

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). Total: 5.

> Cet objet est ainsi liquidé.

## **Motion 2014-GC-102 Xavier Ganoiz Protéger les demandeurs d'asile LGBTI contre les renvois vers des pays aux lois homophobes<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Ganoiz Xavier** (PS/SP, FV). Je vous indique tout d'abord mon lien d'intérêt en qualité de membre de l'Association Centre de contact Suisses-Immigrés du canton de Fribourg.

L'article 9 de notre Constitution cantonale précise en toutes lettres: «Tous les êtres humains sont égaux devant la loi, personne ne doit subir de discrimination.» C'est dans cet esprit que la motion dont nous parlons a été déposée et en particulier sur la base d'une situation concrète vécue dans notre canton au moment de son dépôt en mai 2014. La motion ne se veut pas qu'un rappel des valeurs fondamentales que nous sommes censés défendre dans notre état de droit, mais elle se veut surtout un instrument tangible garantissant l'application du droit supérieur. Une garantie qui semble bien utile, j'en veux pour preuve le traitement de la présente motion, qui aura pris quatre années pleines de son dépôt jusqu'à aujourd'hui.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 16 mai 2014, BGC p. 1461; réponse du Conseil d'Etat le 5 février 2018, BGC p. 731.

Le cas concret qui s'est déroulé dans notre canton concerne un ressortissant nigérien dont le dossier a été traité par les autorités fribourgeoises entre 2010 et 2013. Sa première demande d'asile a été refusée en novembre 2010 par une décision de non-entrée en matière avec renvoi à exécuter par le canton de Fribourg. Par la suite, cette personne s'est adressée au Centre de contact Suisses-Immigrés justement pour faire une demande de reconsidération en juillet 2013, une demande qui a été refusée par l'Office fédéral des migrations, un recours au Tribunal administratif fédéral a été déposé en septembre. En octobre 2013, le TAF confirmait la décision de renvoi. Un renvoi qui a été effectué et depuis nous avons perdu toute trace du ressortissant nigérien, ceci alors que l'orientation sexuelle de la personne avait été soulignée comme réhabilitatoire dans ce recours, dans ce dossier et qu'une peine d'enfermement pouvant aller jusqu'à 14 ans était à craindre, voire une peine de mort en cas de jugement dans l'un des douze départements nord du Nigéria. Cela démontre par les faits que la position du Conseil d'Etat ne tient pas ou pour le moins ne suffit pas lorsqu'il rejette la motion sous l'angle de l'irrecevabilité. Toute personne a le droit de vivre ouvertement son identité de genre, sa sexualité sans devoir subir ni persécution ni discrimination en raison de celles-ci.

Concernant l'homosexualité comme motif d'asile, la Cour de justice de l'Union européenne a conclu dans un jugement de novembre 2013 que l'on ne peut pas exiger d'une personne homosexuelle de vivre son orientation sexuelle en cachette et que les autorités doivent tenir compte de la gravité de la peine qu'un individu risque dans son pays. Si de plus en plus de pays reconnaissent des droits aux homosexuels, aimer librement quelqu'un du même sexe reste un délit dans nombre de nations. Au Soudan, en Mauritanie, en Iran, l'homosexualité est passible de la peine de mort. 73 autres pays la condamnent en justice. En donnant suite à la motion, nous ferions non seulement preuve de nos valeurs humanitaires, mais surtout nous ferions en sorte de donner à notre canton une pratique étatique ouvertement anti-homophobe.

Il n'est pas question de sursoir au droit fédéral mais d'établir un dispositif légal qui soit mis en place dans notre canton pour que la législation supérieure soit assurée. En l'occurrence, il s'agit d'apporter une assistance juridique aux personnes concernées, de soutenir dans leurs ressources les associations qui les accompagnent et d'être plus souple dans l'octroi du permis de séjour. Liberté est laissée au Conseil d'Etat de rédiger un projet législatif précisant les conditions et le cadre d'un tel soutien.

Avec ces considérations, je vous prie de soutenir la motion.

**Hayoz Madeleine** (PDC/CVP, LA). Par motion déposée et développée le 16 mai 2014, le député Xavier Ganiot demande au Conseil d'Etat d'élaborer des dispositions légales afin de garantir que des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, transsexuelles et intersexuelles, LGBTI, ne soient pas renvoyées par

le canton de Fribourg vers un autre pays ayant des lois homophobes ou connaissant des persécutions homophobes systématiques. Le groupe démocrate-chrétien attribue une attention nécessaire aux personnes LGBTI et à la suppression des discriminations possibles. Dans la jurisprudence européenne, les homosexuels sont protégés lors de cas graves avérés s'il y a un danger sérieux de persécution. Dans 83 états, l'homosexualité est discriminée d'une manière ou d'une autre. En Suisse, il est en principe admis d'obtenir l'asile pour les personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle. La définition des motifs d'asile y est plus vague qu'ailleurs en Europe, mais la sensibilisation sur ces questions s'améliore peu à peu. La Suisse n'est pas insensible aux problèmes. Le 25 janvier 2017, l'Office fédéral des migrations est revenu sur une première décision et a finalement accordé le statut de réfugié à un demandeur d'asile homosexuel. C'était une décision plus cohérente avec la pratique européenne actuelle pour la reconnaissance de la répression contre l'homosexualité comme motif d'asile. Cette pratique ne répond pas évidemment à tous les problèmes, mais la décision citée plus haut confirme en même temps que c'est du domaine de la Confédération et non des cantons de s'occuper de ces questions. Il serait important que cette motion soit transmise aux représentants fribourgeois du Conseil national. Pour cette raison, une majorité du groupe démocrate-chrétien soutient l'argumentation du Conseil d'Etat et un bon nombre va s'abstenir pour ne pas porter préjudice à la problématique des personnes LGBTI.

**Galley Nicolas** (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion Ganiot concernant la problématique des renvois de demandeurs d'asile vers les pays aux lois homophobes. L'examen du risque pour le requérant de l'exécution d'un renvoi doit être fait et est fait par la Confédération, que ce soit pour des motifs d'orientation sexuelle, de religion, d'ethnie ou d'autres motifs; un renvoi n'est pas exécuté s'il met en péril la personne requérante. Le principe du non-refoulement fait partie aujourd'hui du droit impératif, il n'y a donc pas lieu de légiférer dans ce sens au niveau cantonal d'autant plus que la Confédération dispose d'une compétence exclusive en matière de droit des étrangers.

Pour ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion à l'unanimité.

**Jakob Christine** (PLR/FDP, LA). Ich bin Generalrätin von Murten und habe ansonsten in dieser Hinsicht keine Interessenbindungen. Die Stellungnahme der Freisinnig-demokratischen Fraktion zur Motion von Herrn Ganiot lautet wie folgt: Wir werden diese Motion einstimmig ablehnen. Es ist nicht am Kanton Freiburg zu entscheiden, ob Leute mit homosexueller Ausrichtung ausgeschafft werden. Wie es der Staatsrat in seiner Antwort bereits mitgeteilt hat, ist dieses Geschäft ausschliesslich auf nationaler Ebene zu lösen.



Erlauben Sie mir in diesem Zusammenhang eine persönliche Bemerkung. Ich bitte die Grossräte und Grossrätinnen inständig, die Staatsverwaltung mit solchen Motionen nicht unnötig zu belasten. Wenn man schon im Vornhinein weiss, dass solche Geschäfte die nationale Politik betreffen, muss man nicht noch kantonal anfragen. Es gibt 7 Nationalräte und -rätinnen und 2 Ständeräte für den Kanton, welche wir mit solchen Anfragen beschäftigen können. Unser Staatsapparat wird meines Erachtens mit zu vielen unnötigen Anfragen und Motionen zubetoniert, so dass am Schluss zu wenig Zeit übrig bleibt, sich um echte Probleme, welche unseren Kanton betreffen, zu kümmern.

In diesem Sinne danke ich Ihnen, in Zukunft wirklich wichtige kantonale Geschäfte in den Grossen Rat zu bringen.

**Dietrich Laurent** (PDC/CVP, FV). J'interviens à titre personnel, car cette motion m'est fort sympathique. Je me suis engagé durant plusieurs années au sein de l'Association cantonale de défense des droits LGBTI, d'ailleurs association reconnue d'utilité publique cantonale. Il faut noter qu'actuellement dans plus de 80 pays au monde, l'homosexualité est un crime. Les lois de ces pays prévoient une amende, de la prison et parfois même, on l'a entendu, la peine de mort. Il ne s'agit pas tellement ici de savoir qu'elle est notre conviction en la matière, mais de réfléchir en termes de terre d'accueil de la Suisse au niveau international. Peu importe notre sentiment personnel sur la thématique, il s'agit tout simplement de protéger des êtres humains contre le régime des pays desquels ils viennent. Je m'entretenais il y a encore pas si longtemps avec un réfugié russe. La Russie, ce n'est pas un pays musulman, ce n'est pas un pays africain, cette personne est absolument incapable aujourd'hui dans son pays de vivre sa vie. Il a été battu deux fois par son frère (il m'a fait écouter les enregistrements, c'est plutôt saisissant). Il est donc complètement fermé, il ne peut pas se développer. Le canton de Fribourg a été précurseur en 2004 lors de l'adoption de sa nouvelle constitution, formule quasi unique en Suisse avec son article 14 qui stipule à son alinéa 1: «La liberté de choisir une autre forme de vie commune que le mariage est reconnue» et son alinéa 2 «le droit d'enregistrer un partenariat pour les couples de même sexe est garanti» avant la loi sur le partenariat au niveau fédéral. L'Etat de Fribourg reconnaît implicitement cette liberté-là. Aujourd'hui encore, on peut être précurseur. Je comprends très bien, cela dit, que l'objet est de compétence nationale et que certains d'entre vous voteront contre cet objet pour cette raison-là, certes. Cependant, je suis très tenté de susciter le débat au niveau fédéral et pourquoi pas sur les parquets du Tribunal fédéral. Encore une fois, Fribourg a été précurseur en la matière, nous pouvons de nouveau jouer notre rôle aujourd'hui, c'est donc pour cette raison que je voterai en faveur de cette motion. Pour ceux qui ne pourraient pas parce que c'est l'objet fédéral, merci peut-être de vous abstenir au moins pour noter un soutien à cet objet.

**Thévoz Laurent** (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance de cette motion avec beaucoup d'intérêt, l'a débattue assez longuement et va soutenir, majoritairement mais pas unanimement, la motion.

On parle bien effectivement de gens qui sont poursuivis pour leur orientation sexuelle par des Etats qui ne les laissent pas vivre pleinement leur sexualité. On sait que dans ce sens-là ça représente un nombre relativement réduit quand même de personnes qui arrivent jusque chez nous, mais il vaut la peine de se pencher sur leur sort. Et si nous comprenons et prenons acte du fait que légalement la balle est plutôt dans le camp de la Confédération, on propose que le canton de Fribourg poursuive en innovant et en faisant l'usage de la marge de manœuvre qui existe, celle de l'octroi de permis humanitaires. Nous lui demandons de changer sa pratique en la matière, de manière à faire bénéficier des personnes poursuivies pour leur orientation sexuelle d'un accueil et d'un gîte dans notre pays. C'est vrai que ça correspondrait à un petit effort du canton, puisque dans un cas pareil, le canton doit assumer des coûts de l'accueil des personnes, mais ça nous paraît une contribution digne au droit humain dans notre canton.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Le motionnaire demande au canton en réalité d'élaborer des mesures légales afin de garantir que les personnes LGBTI ne soient pas déportées par le canton de Fribourg vers un pays ayant des lois homophobes ou connaissant des persécutions systématiques. Vous n'ignorez pas que le Conseil d'Etat s'oppose à toute forme de discrimination et à toute forme de persécution que ce soit pour des motifs personnels, religieux ou sexuels. Là n'est pas la question, mais sous l'angle de l'activité du législateur, il faut toutefois rappeler que nous sommes ici dans un domaine qui est exclusivement de la compétence du droit fédéral. Je vous rappelle la teneur de l'article 121 de la Constitution fédérale, la législation sur l'entrée en Suisse, la sortie, le séjour et l'établissement des étrangers et sur l'octroi de l'asile relèvent de la compétence de la Confédération. L'élaboration de dispositions cantonales dans le sens du motionnaire serait donc contraire à la Constitution fédérale. Il n'appartient pas non plus à un canton de juger in abstracto l'application générale par l'autorité fédérale des dispositions légales. C'est d'ailleurs dans chaque situation concrète que les décisions de l'autorité fédérale et pas de l'autorité cantonale peuvent être contestées jusqu'au Tribunal fédéral, jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme. Nous sommes donc là dans un champ d'application et dans une compétence exclusive de la Confédération, le motionnaire peut le cas échéant intervenir auprès du législateur fédéral par des relais politiques, par des parlementaires fédéraux. Il peut tenter de sensibiliser les Services de M<sup>me</sup> la Conseillère fédérale Sommaruga, mais le Grand Conseil fribourgeois n'a pas de compétence pour traiter cet objet. C'est pour ces raisons que le Conseil d'Etat vous invite à rejeter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 47 voix contre 32. Il y a 14 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 32.*

*Ont voté non:*

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Defferard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwy Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 47.*

*Se sont abstenus:*

Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 14.*

- > Cet objet est ainsi liquidé.

## Elections

### *Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

#### **4 membres (députés) du conseil d'administration de l'ECAB**

Bulletins distribués: 96; rentrés: 96; blancs: 0; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Sont élus *M. Romain Collaud, à Massonnens, par 78 voix, M. Dominique Zamofing, à Posieux, par 74 voix, M. Adrian Brügger, à Dürdingen, par 62 voix et M. Elias Moussa, à Fribourg, par 60 voix.*

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> Christa Mutter: 37; M. Gabriel Kolly: 5.

#### **Un membre de la Commission des finances et de gestion (CFG), en remplacement de Thomas Rauber**

Bulletins distribués: 90; rentrés: 90; blancs: 8; nuls: 1; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Bruno Boschung, à Wünnwil, par 78 voix.*

Il y a 3 voix éparses.

—

- > La séance est levée à 11h55.

### *Le Président:*

#### **Markus ITH**

### *Les Secrétaires:*

#### **Mireille HAYOZ, secrétaire générale**

#### **Reto SCHMID, secrétaire général adjoint**